

## Les fonctionnaires et les employés manuels s'unissent

**Le Syndicat des fonctionnaires donne la main au Syndicat des employés de la Cité — Ils collaboreront lors des négociations de la prochaine convention collective**

L'exécutif du Syndicat National des fonctionnaires municipaux lors d'une réunion tenue le 23 avril a décidé d'accorder son entier appui au Syndicat des employés manuels de la Cité de Montréal. Un comité de huit membres, dont quatre des fonctionnaires et quatre des employés manuels, sera formé pour préparer la prochaine convention collective qui sera passée entre le Syndicat des employés manuels et la Cité.

Le président du Syndicat des fonctionnaires, M. C.-O. Bruneau, de même que ses officiers, ont déclaré que cet appui serait total et pratique. On veut ainsi jeter les bases d'une collaboration étroite dont tireront profit les deux groupements.

### Coup de grâce à la Fraternité

Tous sont d'avis que la nouvelle de cette entente entre le Syndicat des fonctionnaires et le Syndicat des employés manuels donnera le coup de grâce à la Fraternité canadienne, d'ailleurs agonisante.

Les employés manuels recherchaient cet appui depuis longtemps. Ils pourront donc espérer obtenir des avantages équivalents à ceux obtenus l'an dernier par les collets blancs lors de la signature de la prochaine convention.

### Le Syndicat sera certifié

Le Syndicat des employés manuels de la Cité de Montréal est maintenant assuré d'être l'agent de négociations pour la prochaine année. Tous les jours il reçoit de nouvelles adhésions. La Fraternité, malgré ses cris de désespoir, n'est plus qu'une quantité négligeable (ce sont toujours les petits chiens qui jappent le plus fort).

### La Fraternité a vendu les employés manuels

L'histoire de la Fraternité canadienne des employés municipaux confirme bien la réputation que se sont forgée les organisateurs du Congrès canadien du travail de n'être que des petits politiciens dont la seule préoccupation est de se "boomer" une réputation aux dépens des ouvriers.

En effet, l'an dernier, à la suite d'une campagne de promesses et de mensonges, la Fraternité réussissait à représenter les employés manuels de la Cité de Montréal. Qu'a-t-elle réalisé? Le tableau suivant répondra.

	Ce qu'elle a promis	Ce qu'elle a obtenu
Balayeurs de rues.....	60c l'heure	52½c l'heure
Chauffeurs de camions.....	75c "	56c "
Vidangeurs .....	\$35.00 par sem.	\$28.35 par sem.
Employés du Jardin Botanique et des vespasiennes.....	promesse de titularisation	RIEN

(Suite à la page 11)

## L'enquête sur le vote d'Arvida

HALTE-LA, journal des syndicats nationaux à Chicoutimi, écrit en marge de l'enquête sur le vote dans l'industrie de l'aluminium: "Avec le Syndicat ça marche! La preuve a été faite très rapidement. L'Internationale a entraîné la sienne pendant trois jours. Le Syndicat a fait sa preuve dans une journée. Les membres de la Commission des relations ouvrières ont hautement apprécié cette rapidité du Syndicat..."

"M. P. H. Skelton, gérant général de l'usine d'Arvida, est venu de lui-même, lire puis déposer entre les mains du président de la Commission, M. le juge Boivin, toute une série de lettres et de documents. Il a longuement été transquestionné par M. Cutler. Comme le témoignage de M. Skelton correspondait exactement avec ceux de MM. Harnegnies et Bellemare, du Syndicat, et de M. Charles Lemay, du C.I.O., il devenait une preuve écrasante contre l'Internationale..."

### Les scrutateurs

"Les scrutateurs du Syndicat,

lors de la tenue du vote, et ceux du C.I.O., ont témoigné exactement dans le même sens, et leurs témoignages ont amplement contredit ceux des scrutateurs de l'Internationale..."

"Tout comme le procureur de l'Internationale, celui du Syndicat a eu une demi-heure pour faire sa plaidoirie orale. Il en a profité pour démontrer à la Commission que les allégations de l'Internationale ont été amplement démenties par les affirmations des témoins appelés par le Syndicat, tant ceux du Syndicat même, que ceux du C.I.O. et les autres..."

"En terminant, le procureur du Syndicat a demandé, puisque l'Internationale n'a pas prouvé qu'il y ait eu fraude ou malhonnêteté, que le Syndicat soit exonéré de tout soupçon d'avoir agi malhonnêtement ou frauduleusement, et de plus que l'Internationale soit sévèrement réprimandée pour avoir fait planer sur le Syndicat national, une accusation non fondée d'avoir volé l'élection".

### Sauvons notre petite industrie!

Saviez-vous qu'au Canada les minoteries contrôlent 129 boulangeries?

Saviez-vous que ces minoteries produisent 90% du pain qui se vend où elles sont établies?

Saviez-vous que les minoteries ont la main haute sur les principales boulangeries de Montréal?

Saviez-vous que depuis la guerre, 300 petites boulangeries ont fermé leurs portes dans la province?

**OUVRIERS, restons unis pour sauver notre petite industrie!**

**OUVRIERS, encourageons l'industrie de chez nous!**

## Journée syndicale à Joliette

Dimanche le 22 avril dernier, grâce à l'initiative des Syndicats catholiques, les citoyens de Joliette ont bénéficié d'une journée syndicale dont le thème initial fut: "Les allocations familiales", grand sujet d'actualité.

Aux messes, les sermons furent prêchés respectivement par le R. P. L. Courchesne, O.M.I., de Hull, et l'abbé Pichette, aumônier local.

Dans l'après-midi, au sous-sol de la cathédrale, M. Fernand Jolicoeur, chef du secrétariat, dirigea avec grand succès un forum sur les allocations familiales.

Dans la soirée, sous le distingué patronage de Son Exc. Mgr Papineau, l'auditoire réuni en la salle du séminaire, eut le plaisir d'entendre deux conférenciers remarquables: M. Alfred Charpentier, président de la C.T.C.C., sut captiver son auditoire par une intéressante allocution sur la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, Le R. Père E. Bouvier, S.J., de son côté, donna une magistrale causerie sur les allocations familiales, résumant en quelque sorte et précisant les questions débattues dans l'après-midi.

Son Exc. Mgr Papineau fut vivement ovationné après qu'il eut tiré les conclusions en des termes lumineux et encourageants. Notons enfin que l'honorable ministre du Travail, M. Antonio Barrette, rehaussait de sa présence la séance du soir. M. Osias Filion, vice-président de la C.T.C.C., accompagnait le président, M. Alfred Charpentier.

### Les employés de l'Aluminium

A la réunion du Conseil général du syndicat national des employés de l'Aluminium d'Arvida, il a été résolu que des démarches seraient entreprises afin d'obtenir que les autobus des ouvriers passent par Saint-Joachim.

Une demande sera aussi faite à la compagnie de ne pas congédier les ouvriers âgés de 65 ans ou plus, pourvu qu'ils soient encore capables de faire leur travail. Il est en outre demandé que la barrière de la Foundation Mixer soit ouverte à la circulation. L'organisateur A. Larouche a présenté le résumé du plan de grief et l'assemblée l'a accepté.

## Sur la tombe de Roosevelt

par Alfred Charpentier

A l'occasion de la mort du Président Roosevelt, la C.T.C.C. a adressé un message de profondes sympathies à son épouse et à sa famille, à la Maison-Blanche.

Champion des droits ouvriers, grand bienfaiteur de l'humanité, c'est en cela surtout que demeurera immortelle la mémoire du grand disparu. Aucune personne d'Etat, sur le continent américain, depuis Abraham Lincoln, n'a jamais autant fait pour l'émancipation économique des classes ouvrières.

Animé d'un grand sens religieux, doué d'une haute mystique sociale, admirateur des grandes encycliques sociales de l'Eglise catholique, bien que protestant lui-même, il ne fut pas étonnant de voir ce protecteur



né des humbles, bien qu'aristocrate, appliquer la loi du "New Deal" au plus creux de la crise économique comme d'avoir favorisé quelques années après l'adoption de la loi Wagner qui perfectionnait la précédente.

Deux lois sociales qui provoquèrent une expansion phénoménale du syndicalisme aux Etats-Unis dont nous avons eu la répercussion au Canada même.

Monsieur Roosevelt a été l'idole de tout le travail organisé américain. Le défunt président des Etats-Unis gardera aussi à jamais le titre de bienfaiteur de l'humanité. C'est lui qui a assumé la responsabilité de faire entrer son pays dans la guerre actuelle. Que serait-il arrivé dans le monde s'il ne l'eût fait, et au moment précis où il l'a fait?

Profondément convaincu des dangers que courait la civilisation chrétienne sur tous les coins du monde devant le nazisme envahissant, ce ne fut à n'en pas douter dans la pensée du grand disparu à côté d'autres motifs d'ordre économique fort légitimes, sa plus haute préoccupation.

Me sera-t-il permis un souvenir personnel. J'ai eu l'insigne privilège de serrer deux fois la main de l'illustre disparu ainsi que celle de la première dame des Etats-Unis, à la Maison-Blanche, à l'occasion d'une réception, d'abord en 1937 lors de la Conférence Internationale Tripartite de l'Industrie Textile, ensuite en 1941, à la clôture de la Conférence Internationale du Travail qui s'était tenue à New-York.

Le sourire du Président Roosevelt qui est proverbial, avait toutes les caractéristiques d'une vraie grande âme: sincérité, franchise, générosité, cordialité.

Le plus cher souvenir que conserveront de lui les travailleurs américains, ce sera d'avoir mis, sans compter à leur service, sa grande intelligence et son grand coeur.

## A la Commission permanente du Conseil supérieur du travail

La Commission permanente du Conseil supérieur du Travail s'est réunie à Québec, sous la présidence de M. Anatole Désy. Toute la séance a été consacrée à l'élaboration des travaux de la Commission permanente pour les prochains mois.

Parmi les problèmes qu'étudiera la Commission permanente mentionnons: a) la loi des syndicats professionnels; b) les taudis et les logements ouvriers; c) les relations entre la loi de la convention collective et la loi des relations ouvrières; d) l'atelier fermé, l'atelier d'union, la préférence syndicale, etc.

Le mémoire sur la législation du travail et la sécurité sociale

dans la province de Québec, préparé en 1943 par le T. R. P. Georges-Henri Lévesque et M. Jean-Pierre Després, sera publié de nouveau en tenant compte des modifications qui ont été apportées à la législation du travail depuis 1943.

Deux comités d'étude ont été formés: 1. le comité d'étude de la loi des syndicats professionnels; 2. le comité d'étude de l'atelier fermé, de l'atelier d'union, de la préférence syndicale, etc. Ces comités commenceront immédiatement leurs travaux et feront rapport à la Commission permanente. L'honorable Antonio Barrette, ministre du Travail, a approuvé le programme d'étude de la Commission permanente, ainsi que le stipule la loi du conseil supérieur du travail.

# Mémoire de la C. T. C. C. au gouvernement fédéral

Très Hon. Premier Ministre, Messieurs les ministres, La certitude d'une victoire décisive des armées alliées et l'espoir d'une paix juste et durable sont deux sujets que les événements permettent de traiter comme étant de grande actualité, et de plus en plus, les idées se précisent sur les programmes de sécurité sociale que les démocraties devront réaliser après la guerre, si elles veulent assurer aux populations laborieuses le minimum nécessaire de bien-être dans une atmosphère de véritable liberté.

Au Canada, pays fédératif, tout programme de sécurité sociale soulève un problème constitutionnel de grande envergure. La C.T.C.C. ne désire nullement s'engager dans une discussion sur les juridictions fédérale et provinciale, mais elle soumet que les travailleurs ne peuvent concevoir que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ne pourront s'entendre sur l'application de la législation sociale d'après-guerre. Il semble que l'on devrait convoquer sans délai une conférence fédérale-provinciale pour clarifier la situation afin que tout soit prêt pour la période de transition de l'économie de guerre à l'économie de paix. La C.T.C.C. croit que la juridiction fédérale et l'autonomie des provinces ne peuvent être efficacement sauvegardées, en matière de sécurité sociale, que par la législation concurrente.

La C.T.C.C. veut aussi déclarer immédiatement, vu l'importance du sujet, qu'elle appuiera toute législation de nature à aider à la réhabilitation et à la réintégration des vétérans dans la vie civile.

Voici maintenant un certain nombre de suggestions, en marge principalement des décrets de guerre, que la C.T.C.C. soumet aux autorités fédérales:

## Les salaires en temps de guerre (C.P. 9384)

Le décret régissant les salaires en temps de guerre (C. P. 9384) paraît être interprété de plus en plus restrictivement, et les Conseils du travail mettent l'accent moins sur la correction d'injustices et d'inégalités que sur le maintien des prix à leurs niveaux actuels. Il arrive ainsi que des taux de salaires trop bas restent en vigueur, et les employeurs se contentent souvent d'alléguer qu'ils ont fait des démarches auprès de la commission des prix et du commerce en temps de guerre pour obtenir une augmentation du prix de certaines marchandises et que leur requête a été rejetée. De plus, lorsque les salaires sont trop bas, et même lorsque l'argument des prix des marchandises n'existe pas, les Conseils du travail hésitent beaucoup à les relever en expliquant qu'ils ne sont pas des commissions de salaires minima.

Il semble que, sans provoquer de danger sérieux d'inflation, les autorités fédérales devraient rendre plus souple l'application du décret régissant les salaires en temps de guerre.

La C.T.C.C. a appris que l'hon. ministre du Travail du Canada a invité les divers ministres du Travail des provinces à le rencontrer à Ottawa pour discuter des salaires minima et des pouvoirs plus étendus qui pourraient être accordés aux provinces sur ce sujet. Actuellement, les commissions provinciales de salaires minima peuvent, sans l'autorisation des Conseils du travail, déterminer des minima jusqu'au niveau de trente-cinq (35) cents l'heure. La C.T.C.C. espère que la conférence convoquée par l'hon. ministre du Travail du Canada donnera de bons résultats et permettra de hausser à des niveaux raisonnables les taux de salaires trop bas, sans qu'il soit nécessaire de passer par une procédure compliquée et de faire une preuve délicate qui provoque des délais sur des affaires et exaspère les travailleurs.

La C.T.C.C. croit que, sauf pour les apprentis, tout salaire inférieur à soixante (60) cents l'heure devrait pouvoir se dis-

cuter sans recourir à des comparaisons, en s'appuyant simplement sur le fait que ce minimum est nécessaire pour assurer un minimum de bien-être à tout ouvrier adulte non qualifié. L'employeur pourrait faire la preuve de son incapacité financière, si elle existe, et ce serait là la seule preuve admise pour toute échelle dont le salaire de base, pour le travail non qualifié, serait de moins de soixante (60) cents l'heure. Ce serait en même temps un excellent moyen de stimuler le développement des conventions collectives et d'amener les parties à une entente conforme aux intérêts généraux de l'industrie. Des pouvoirs généraux dans ce sens pourraient être accordés aux commissions provinciales de salaire minima, tout en maintenant les recours devant les conseils du travail en temps de guerre en faveur des salariés non assujettis aux ordonnances des commissions de salaires minima.

Comme certains employeurs se plaindront que la concurrence deviendra ruineuse à moins que tous soient sur le même pied, l'on devrait faciliter les requêtes par industrie, au lieu de s'en tenir, comme à l'heure actuelle, aux requêtes ne visant que les employeurs pris individuellement.

La C.T.C.C. constate que certains employeurs qui portent leurs cas en appel devant le Conseil national du travail prennent un temps indéfini à produire leurs mémoires d'appels. Plusieurs cas ont attendu un an avant d'être solutionnés définitivement, c'est-à-dire qu'une année s'est écoulée entre la date de la requête originale à un conseil régional du travail et la date de la décision finale du Conseil national du travail. La C.T.C.C. est d'avis que le délai d'appel de trente jours accordé pour obtenir d'un Conseil régional la permission de porter son cas devant le Conseil national devrait être réduit à quinze jours. De même, l'on devrait prévoir un délai maximum de trente jours pour soumettre le mémoire d'appel au Conseil national du travail en temps de guerre. Actuellement, dans ce dernier cas, aucun délai n'est prévu par le décret C. P. 9384.

Enfin, la C.T.C.C. demande l'abrogation du bulletin D. B. 17 du Conseil national du travail, relatif aux vacances payées, pour le remplacer par un autre autorisant les Conseils du travail à approuver des plans de vacances payées, là où il n'existe pas de comparaisons plus favorables, d'après les grandes lignes suivantes:

- une semaine de vacances payées, après un an de service;
- deux semaines de vacances payées, après cinq ans de service.

## Code fédéral du travail (C.P. 1003)

La C.T.C.C. s'est déjà prononcée favorablement au sujet des négociations collectives obligatoires, et des procédures de conciliation et d'arbitrage qui doivent être suivies avant qu'une grève puisse être légalement déclarée. Ainsi, la plupart des différends industriels peuvent être réglés sans dégénérer en conflits sérieux.

Dans le domaine des relations ouvrières, toutefois, la C.T.C.C. n'admet la juridiction fédérale que dans les limites permises par la constitution et pour la période de guerre. Il se peut que plus tard des législations concurrentes soient acceptées, mais nous n'avons pas à discuter cette question à ce moment. Sachant, cependant, que le code fédéral du travail doit rester en vigueur pour quelque temps encore, la C.T.C.C. croit devoir suggérer aux autorités fédérales les modifications suivantes:

- Tout syndicat de travailleurs et toute association d'employeurs devraient tout d'abord jouir de l'existence légale, sous l'autorité des lois du pays, avant de présenter une requête pour l'obtention d'un certificat de reconnaissance l'habilitant à négocier des conventions collectives de travail;

- Au lieu de reconnaître des représentants-négociateurs, l'on devrait accorder le certificat à tout syndicat incorporé suffisamment représentatif, et ce syndicat deviendrait l'agent de négociations des employés. Les négociateurs pourront ensuite être choisis par le syndicat;

- Le titre de membre d'un syndicat de travailleurs ne devrait être reconnu que s'il y a eu signature de la carte de membre, paiement de la cotisation syndicale pour un mois, et paiement du droit d'entrée s'il en existe un;

- Toute grève pourrait être interdite dans les services publics, à condition que le code fédéral du travail contienne des dispositions relatives aux divers aspects de la sécurité syndicale, et qu'un Conseil National soit institué pour agir comme tribunal d'appel des sentences arbitrales de première instance. On pourrait s'inspirer, à ce sujet, de la procédure du Conseil National du Travail, en laissant une discrétion suffisante au tribunal d'appel en matière de sécurité syndicale, principalement lorsque plusieurs organisations de travailleurs sont concernées;
- La suggestion soumise au paragraphe précédent pourrait s'appliquer, en dehors des services publics, lorsque les parties s'entendraient, par conventions collectives, pour suivre cette procédure.

## Service sélectif national

La C.T.C.C. reconnaît l'utilité du Service sélectif national en temps de guerre. Elle croit cependant que les règlements du Service sélectif national devraient être modifiés dans le sens des suggestions suivantes:

- Abolition des règlements concernant tous les "établissements désignés" tout en maintenant l'avis de sept jours prévu par le décret C.P. 246;

- Réduire de sept jours à trois jours le délai légal, dans le cas de l'industrie de la construction, afin d'éviter une perte de temps entre l'avis de séparation et un nouvel embauchage;

- Obliger l'employeur à indiquer avec précision, sur l'avis régulier de sept jours, la raison du congédiement, et que l'employé ait le droit, même dans ce cas, de faire instituer une enquête pour vérifier la version de l'employeur;

- Si l'officier du Service Sélectif constate qu'un employé congédié est remplacé par un autre dans le seul but de payer un salaire inférieur, le dit officier du Service Sélectif devrait avoir l'autorité nécessaire pour obliger l'employeur à reprendre le premier employé au salaire en vigueur lors du congédiement;

- Dans le cas d'un employeur congédiant un employé, sans donner l'avis de sept jours, que l'officier du Service Sélectif puisse donner l'ordre à l'employeur de reprendre l'employé à son service, au même emploi, avec paiement du salaire à partir du premier jour du congédiement. Actuellement, dans un cas semblable, un employeur est exposé à l'amende, mais l'employé n'a aucune protection.

## Assurance-chômage

La C.T.C.C. revient à la charge pour demander l'abrogation, aussitôt que possible, du décret C. P. 7994, du 4 septembre 1942, afin que l'assurance-chômage soit administrée par une commission représentative du gouvernement, des employeurs et des travailleurs.

Le 3 janvier 1945, la Commission d'assurance-chômage a inauguré la publication d'un bulletin d'assurance pour renseigner les employeurs et les employés assurables. La C.T.C.C. félicite la Commission de cette initiative et en attend d'heureux résultats. Tous les employés assurables désirent être aussi complètement informés que possible sur l'assurance-chômage.

Depuis l'adoption de la loi d'assurance-chômage, la C. T. C. C. demande que des bureaux d'adjudication des prestations soient établis dans toutes les régions importantes. Présentement, il y a trois de ces bureaux dans la province d'Ontario (Toronto, London et North Bay) contre un pour toute la province de Québec, à Montréal. Cette situation devient de plus en plus intolérable à mesure que nous approchons de la période de transition de l'économie de guerre à l'économie de paix. Le

premier bureau d'adjudication des prestations devrait s'ouvrir à Québec, puis d'autres dans la région du Saguenay, aux Trois-Rivières, à Sherbrooke et à Rimouski, si l'on s'en rapporte aux statistiques du chômage. La C.T.C.C. soumet aussi les deux recommandations suivantes:

- que la Commission donne un reçu indiquant le montant des timbres inscrits dans l'ancien livret lorsqu'elle en donne un nouveau;

- que l'employeur fasse vérifier et signer le livret par l'employé avant de le retourner à la Commission.

La C.T.C.C. suggère, vu l'excellente situation du fonds d'assurance-chômage, que l'échelle des prestations soit haussée dans la proportion de la hausse du coût de la vie depuis le début de la guerre, soit dix-huit (18) pour cent.

De même, la C.T.C.C. croit que tous les emplois devraient être classés emplois assurables, à l'exception seulement des emplois dans l'agriculture, la chasse, le piégeage, la pêche et le service domestique.

Enfin, lors d'un appel devant un tribunal arbitral ou devant l'arbitre de l'assurance-chômage, la C.T.C.C. suggère que l'on accorde à tout employé assurable l'assistance légale nécessaire, aux frais de la commission, pour la défense complète de son cas. Et l'intéressé devrait avoir le droit de choisir lui-même son avocat.

## Allocations familiales

La C.T.C.C. est favorable aux allocations familiales; mais elle maintient sa position en faveur d'un salaire vital au-dessus duquel les allocations familiales deviennent une assistance nécessaire pour la protection de nos familles canadiennes. La C.T.C.C., exprimant l'opinion de son Congrès, soumet qu'il ne devrait pas y avoir de taux décroissant à partir du 5<sup>e</sup> enfant. D'autre part, si la constitutionnalité de la loi des allocations familiales est douteuse, la C.T.C.C. espère que ce point sera clarifié à temps et qu'il ne sera pas une cause inutile de retard à l'application de la loi. Enfin, la C.T.C.C. suggère que les allocations familiales ne soient pas considérées comme un revenu au sens de la loi de l'impôt sur le revenu.

## Assurance-santé

La C.T.C.C., sans se prononcer pour le moment sur les divers projets d'assurance-santé, est d'avis qu'Ottawa et les provinces devraient s'entendre, par voie de législation concurrente, pour l'application d'un système satisfaisant d'assurance-santé.

## Pensions de vieillesse

La C.T.C.C. suggère de porter à \$30 par mois la pension aux vieillards, et d'abaisser l'âge de la pension à 65 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes, suivant une recommandation de l'organisation internationale du travail.

## Sous-ministre et sous-ministre adjoint du travail

Sauf à la Commission d'assurance-chômage et au Service sélectif national, il n'y a, au ministère fédéral du Travail, aucun haut fonctionnaire bilingue. C'est pourtant le ministère qui a le plus de contacts avec les classes populaires du Canada. Par respect pour l'esprit de la constitution canadienne et par respect pour le tiers de la population du Canada qui est d'origine française, la C.T.C.C. fait les suggestions suivantes pour remédier à cet état de choses:

- Vu l'importance du ministère du Travail, qu'il y ait un Sous-Ministre et un sous-ministre adjoint du Travail. Que le Sous-Ministre soit bilingue; si ce sous-ministre bilingue est un Canadien anglais, que le sous-ministre adjoint soit un Canadien français, et vice versa;

- Que l'on tienne compte du bilinguisme et de la représentation de l'é-

ment canadien-français lors de la nomination de hauts fonctionnaires au ministère fédéral du Travail.

Les mêmes suggestions, mutatis mutandis, sont faites immédiatement en prévision des nominations aux trois nouveaux ministères suivants: Ministère des Affaires des anciens combattants; Ministère de la Restauration et Ministère du Bien-Être social.

## Impôt sur le revenu

La C.T.C.C. comme tout le monde, trouve bien lourds les impôts sur le revenu. Elle croit que le gouvernement fédéral devrait les réduire, surtout en faveur des petits salariés. La C.T.C.C. suggère que le revenu imposable, pour les célibataires, commence à \$800 au lieu de \$660; et pour les gens mariés, qu'il passe de \$1200 à \$1600.

La C.T.C.C. suggère aussi que les remboursements dus aux salariés soient faits dans les trois mois de la date où le rapport d'impôt sur le revenu a été déposé.

De même, pour permettre aux travailleurs de jouir pleinement de leurs vacances payées, la C.T.C.C. suggère qu'on ne prélève aucun impôt sur le montant versé pour ces vacances.

## Taxes sur les coopératives

La C.T.C.C. est opposée à la taxation des véritables coopératives. Ces organisations stabilisent le coût de la vie, empêchent nombre d'abus du commerce et ne font pas de profits pour elles-mêmes. Les ristournes qu'elles peuvent distribuer aux sociétaires font partie du revenu taxable de ces derniers, et le gouvernement reçoit ainsi sa part de prélèvement, aux conditions prévues par la loi.

## Wartime Housing

La C.T.C.C., après enquête, considère trop élevés les loyers des maisons construites par Wartime Housing, et croit que les prix des loyers devraient être substantiellement réduits.

## Immigration

La C.T.C.C. est opposée à toute immigration aussi longtemps qu'il y aura du chômage au Canada, et que l'on n'aura pas réussi à réintégrer les vétérans dans leur emploi d'avant-guerre ou à leur trouver un emploi rémunérateur.

## Coût de la vie

La C.T.C.C. suggère que le ministère du Travail fasse enquête pour déterminer le budget nécessaire à une famille moyenne (père, mère et trois enfants), et que ce budget soit publié chaque mois, en tenant compte des variations du coût de la vie, dans la Gazette du Travail.

Respectueusement soumis,

La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, Inc.



Des élections à l'horizon

LISEZ

LE DEVOIR

pour être renseigné de façon impartiale.

# La C.T.C.C. est un mouvement provincial de fait, mais elle devient souvent, par ses effets, un mouvement national

## Des déclarations importantes au souper-causerie du Syndicat national de la pulpe et du papier de Shawinigan

Un grand succès a couronné un souper-causerie mixte donné par le Syndicat national de la pulpe et du papier de Shawinigan, au collège de l'Immaculée-Conception

Le syndicat avait plusieurs invités, entre autres, M. Alfred Charpentier, président de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada; M. Alphida Crête, député fédéral du comté; M. Philippe Lessard, président de la Fédération de la pulpe et du papier; M. Gaston Vallières, président du conseil central des Trois-Rivières; M. Marius Bergeron, assistant de M. Lessard; M. Jean Marchand, organisateur de la Fédération de la pulpe et du papier; M. François Allard, président du syndicat de l'aluminium à Shawinigan; le R. P. Larivée, S.S., aumônier du syndicat de la pulpe; le R. P. Loubier, aumônier de la Fédération nationale de l'aluminium; MM. Larue et Ricard, de Grand-Mère, et plusieurs autres.

Le banquet était présidé par M. William Brûlé, président du syndicat local de la pulpe et du papier, et M. Vallières agissait comme maître de cérémonies.

### M. Alfred Charpentier

Le principal orateur du souper a été le président de la C.T.C.C. M. Alfred Charpentier a évoqué ses visites antérieures à Shawinigan. Il a fait l'éloge de ce souper familial. Il a déclaré que les dernières années avaient marqué une évolution sensible. Il y a sept ans, on craignait les représailles; les employeurs, de mauvaise foi, agitaient, suscitaient la peur pour empêcher les syndicats de faire leur chemin.

### Admiration au dehors du pays

Pourtant, la Fédération a fait hausser les salaires, parce qu'elle fut agressive, constructive, parce qu'elle travailla pour les ouvriers et non pour les chefs d'entreprises. Le mouvement doit se développer encore s'il veut que les pouvoirs publics respectent ses demandes. Il suscite déjà l'admiration même en dehors du pays. On admet ses raisons d'être. Aux Etats-Unis, l'été dernier, on a dit ceci à M. Charpentier: "Ne travaillez pas seulement pour vous-mêmes. Partagez tout cela avec les autres organisations de votre pays, pour rayonner encore davantage, pour dissiper les préjugés, et afin qu'on vous imite davantage".

M. Charpentier dit que le ministre du Travail, M. Mitchell, ne se gêne pas, devant ses collègues, pour dire ce qu'il pense du mouvement de la C.T.C.C. Ce mouvement a un grand avenir devant lui. Il a soutenu des luttes formidables, mais sa persé-

vérance, la valeur de ses idées ont forcé les portes, et aujourd'hui le mouvement traite d'égal à égal avec les autres.

### La corporation professionnelle

La C.T.C.C. est responsable des lois ouvrières les plus constructives appliquées dans le Québec. Le mouvement, bien que de fait provincial, devient souvent, par ses effets, national. Ses manières de faire s'inspirent de la doctrine sociale ouvrière de l'Eglise. Dans chaque industrie, il veut un ordre bien connu, de la lumière, de la justice. Mais il aspire à plus encore, à un complément de la convention collective, à la création d'un organisme encore supérieur à la convention, un comité paritaire, la corporation professionnelle. Il s'y oriente, grâce à la doctrine qui l'inspire.

### Partenaires et non ennemis

Pour épargner au pays, à la province, de tomber dans des solutions politiques, sociales ou économiques extrêmes, le mouvement a beaucoup fait, mais a encore beaucoup à faire. Le mouvement veut une famille professionnelle inspirée de la famille domestique. Il faut tenir compte que dans la production deux éléments sont en présence, le capital et le travail. Ils doivent être partenaires, non ennemis.

Cette idée, d'ailleurs, fait son chemin plus qu'on ne pense. Ce sera le mérite de l'Eglise d'y avoir travaillé dans les pays catholiques et même dans les autres.

### A Beauharnois

Le lendemain, il y eut aussi journée syndicale à Beauharnois, sous la direction du syndicat local de la pulpe et du papier. M. le curé Lacroix, de Donacona, prononça le sermon à toutes les messes. Dans l'après-midi, il y eut réunion du cercle d'étude dirigée par le président de la Fédération, M. Philippe Lessard, qu'accompagnait son secrétaire, M. Marius Bergeron.

L'auditoire a vivement été intéressé et il a manifesté le désir que les réunions de ce genre se répètent plus fréquemment. M. le curé a dit toute son appréciation pour le travail accompli par les syndicats à Beauharnois.

### Feu M. Henri Vinet

Un des fondateurs du syndicat national des plombiers de Montréal, dont il était l'agent d'affaires depuis quelques années, M. Henri Vinet, est décédé soudainement à l'âge de 46 ans.

Il laisse outre sa mère, Mme Veuve Arsène Vinet, sa femme, née Caron (Yvonne); son fils, Guy, sa fille, Réjane; sa soeur, Mme Lucien Locas (Lurette); ses frères, Adolphe, Lorenzo et Edouard. Ses funérailles ont eu lieu en l'église Saint-Stanislas.

A la famille en deuil, *Le Travail* adresse ses sincères condoléances.

### Conseil aux syndicats du commerce

La C. T. C. C. tient à réitérer le conseil qu'elle a déjà donné à tous les syndicats du commerce, afin de communiquer avec le bureau-chef de l'Association provinciale s'ils éprouvent des difficultés au début de leurs négociations avec les associations de marchands-détaillants. L'Association provinciale a assuré les syndicats qu'elle ferait tout en son possible pour faciliter les négociations.

### La C.T.C.C. au Parlement fédéral

Ottawa — Ce sont les hon. H. Mitchell, ministre du travail, A.-G. L. McNaughton, ministre de la défense nationale, et Ernest Bertrand, ministre des pêcheries, qui ont accueilli à la délégation de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, venue au Parlement pour présenter son mémoire annuel. MM. Alfred Charpentier, président, et Gérard Picard, secrétaire général, ont présenté le mémoire. Une quinzaine de membres faisaient partie de la délégation, dont MM. Osias Filion et Roméo Ethier, de Montréal; le R. P. Léon Courchesne, MM. J.-D. Joanisse, et Paul Sauvageau, de Hull.

(On trouvera en seconde page de ce numéro du TRAVAIL le texte complet du mémoire soumis à Ottawa).

## Un patron parle à ses contremaîtres...

Le problème des absences au travail, l'instabilité de la main-d'œuvre, la lutte des classes, sous-jacent à la propagande de certaines unions, rendent, comme vous le savez, de plus en plus difficiles les relations entre patrons et ouvriers.

Un service de bien-être social à l'usine s'introduit actuellement dans les établissements industriels, qui crée un trait d'amitié et d'entraide, s'emploie à corriger erreurs et injustices, instaure un esprit de famille et de fraternité par lequel la vie devient plus saine, plus agréable et plus joyeuse pour l'ouvrier. Ce service social n'est pas une atteinte à votre autorité: il complète l'action du patron, et, nécessairement, la vôtre puisque le contremaître est la continuation du patron.

Extrait de  
"DIRECTIVES aux  
CONTREMAITRES"  
par  
M. Eugène GIBEAU  
président de  
The SLATER Shoe  
et de  
l'Association Professionnelle  
des Industriels

# SLATER

POUR HOMMES ET FEMMES



"C'EST À MOI QUE VOUS LE DEMANDEZ... AH! AH! AH!"

Vous n'iriez pas demander au "Diable Rouge de la Forêt" où se trouve le garde-feu le plus rapproché. Les feux de forêt lui font trop de plaisir et il vous enverrait dans la mauvaise direction.

Avant d'entrer dans la forêt c'est une excellente idée de demander où se trouve le garde-feu le plus rapproché et comment on le trouve par téléphone, si nécessaire. Il peut vous arriver de trouver un feu qui commence mais que vous ne pouvez pas éteindre seul. Il y a toujours de l'aide disponible au prochain village et votre garde-feu est à portée du téléphone le plus rapproché. L'opératrice peut vous mettre en communication immédiate avec lui.

Constituez-vous gardien de la forêt et de tout ce qui y habite—le poisson, les oiseaux, le gibier — toute cette nature que vous aimez.

ÉTEINDRE  
votre feu de camp,  
c'est le premier  
pas pour  
ÉLIMINER  
les feux de forêts.



Ceci est la huitième d'une série d'annonces sur la Conservation Forestière.



M. J.-B. NOWLAN, rédacteur à la "Presse", réélu par acclamation président du syndicat des journalistes de Montréal.

# TRAVAIL

Organe mensuel officiel de la

Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

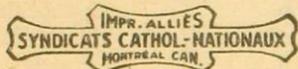
REDACTION — ADMINISTRATION

3447 St-Hubert, Montréal — Tél. FRontenac 3396

Secrétaire de la Rédaction ; Pierre Forest.

Abonnement : Un an, \$0.60; deux ans, \$1.00; le numéro, 5 sous.

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par l'Imprimerie Populaire, Limitée, 430, NOTRE-DAME EST, MONTREAL



## L'honorable Paul Martin

Les cercles du travail ont eu, au cours de ces derniers mois, de fréquentes occasions d'entrer en relation avec M. Paul Martin; député de la division Essex-East aux Communes, et qui avait été nommé adjoint parlementaire au ministère du Travail. M. Martin a d'ailleurs été le délégué du gouvernement canadien à la grande conférence de Londres. Toujours, dans ses rapports avec les organismes ouvriers, il avait su faire preuve d'un solide jugement, d'une grande compétence et d'une profonde sympathie pour le travailleur.

M. Martin vient toutefois de quitter le ministère du Travail. Nous en éprouvons un regret, mais d'autre part nous nous réjouissons de constater que ses mérites ont été reconnus puisqu'il est devenu le secrétaire d'Etat du gouvernement canadien.

La C.T.C.C. tient à souligner la nomination de M. Martin comme membre du cabinet fédéral pour deux raisons. Tout d'abord, c'est un Canadien français de l'Ontario. Il est né d'une mère canadienne-française et d'un père canadien-français et jamais il n'a renié ni ses origines, ni sa langue. En second lieu, c'est un catholique.

Toutes considérations politiques mises de côté, la Confédération des travailleurs catholiques du Canada est heureuse d'offrir ses félicitations à l'honorable Paul Martin.

## Le "check-off"

Il arrive assez souvent que des patrons s'opposent à la pratique du "check-off" qui consiste, on le sait, à percevoir la cotisation syndicale par déduction sur la paye.

Mais, ce qu'il a de plus étrange c'est que ces mêmes patrons ne se gênent aucunement pour déduire de l'enveloppe de paye de leurs employés des souscriptions de tous genres, et parfois sans que les ouvriers aient accordé leur consentement. Il est vrai que, généralement, il s'agit de bonnes oeuvres, d'oeuvres dignes d'encouragement. Mais cette considération, pourquoi ne l'accorderait-on pas aussi au syndicat, au groupement qui représente les employés de l'industrie ou de l'usine?

Il n'existe aucune raison vraiment valable pour qu'un patron s'oppose au "check-off". S'il y consent de bonne grâce, il donne à ses employés syndiqués une preuve de coopération et de juste compréhension qui est vivement appréciée.

## Il n'est pas seul

Lorsque le vendeur d'obligations de la Victoire frappe à votre porte, il n'est pas seul. Le combattant canadien l'accompagne en esprit pour demander à ses compatriotes d'acheter des obligations, non seulement à cause du profit qu'ils en retirent, mais surtout parce que, grâce à cet argent, le flot incessant des armements et des munitions indispensables sur les divers champs de bataille, peut être renouvelé.

Si nous songeons à cette présence invisible de nos marins, de nos soldats et de nos aviateurs, quand le vendeur d'obligations nous rendra visite, il est probable que nous serons portés à augmenter le montant de nos achats.

Accueillons avec politesse, avec empressement, le vendeur d'obligations. C'est un ancien ami, puisque grâce à lui un nombre considérable de personnes ont réussi, à la faveur des emprunts précédents, à jeter les bases de leur sécurité personnelle.

## Les syndicats, des adversaires?

On fait encore beaucoup de reproches aux syndicats. Ils ont bien des adversaires irréconciliables. D'ailleurs, ils n'aspirent nullement à se faire des amis. C'est très facile à comprendre.

Tout en collaborant à l'établissement du bien commun dans la société civile — ce qui doit être la fin de tout organisme social comme de toute personne humaine —, leur mission consiste à défendre les intérêts légitimes des classes laborieuses. Un peu comme l'avocat au prétoire, le syndicat ouvrier fait flèche de tous les arguments justes quand il défend les intérêts de ses membres.

Un point est cependant surprenant: c'est que généralement on ne songe pas à jeter le blâme sur les autres organisations quand elles agissent ainsi. On en a un bel exemple dans l'enquête royale sur la taxation des coopératives. Les associations de marchands et de manufacturiers comme les coopérateurs, ont témoigné, ont défendu leur point de vue. Cela n'était que très légitime. L'État était dans leur droit de faire valoir tous les arguments qui leur paraissaient favorables.

\* \* \*

Les syndicats se trouvent dans la même situation. Lorsqu'ils réclament pour leurs membres des augmentations de salaires, de meilleures conditions de travail, ils apportent des arguments, s'efforcent de les faire valoir, soit devant les patrons, les conseils d'administration, soit devant les comités d'arbitrage.

S'ils ont gain de cause, si leurs arguments sont sérieux, bien bâtis, bien charpentés, s'ils sont justes, pourquoi alors les boudier, leur en vouloir, les accuser de tous les péchés d'Israël? Qui pourrait affirmer alors qu'il n'y a pas au moins une forte, une très forte présomption que la justice soit de leur côté?

\* \* \*

D'ailleurs, même s'il lui arrive de commettre certaines erreurs, le syndicat, particulièrement le syndicat qui s'inspire de l'enseignement social des papes, possède une caractéristique qui devrait porter envie à beaucoup d'autres groupes et dont les syndiqués eux-mêmes ont raison d'être fiers: C'est qu'il est par essence l'organe d'un groupe d'hommes qui ont renoncé aux facilités de la servitude, aux habiletés de l'égoïsme et aux désordres de la rébellion pour lier leur sort à celui de leurs frères dans la poursuite disciplinée d'une liberté qui est indissolublement celle de tous et celle de chacun. Il n'y a pas de place dans un syndicat, sinon par erreur, pour un individu qui ne voit aucun inconvénient à ce que son camarade soit mal payé, pourvu que lui-même ait un bon salaire; qui accepte de bon coeur que le contrat de son camarade soit arbitrairement rompu, en considérant qu'il saura toujours, lui-même, manoeuvrer de manière à conserver sa situation, et qui redouble de flatteries à l'égard de l'administration quand il sait que le vent est à l'arbitraire; il n'y a pas de place dans un syndicat pour un individualiste décidé à suivre son jugement propre en toutes circonstances."

\* \* \*

Ce texte d'Yves Simon mérite d'être largement diffusé. Il faut qu'on le médite, chez les syndiqués d'abord afin qu'ils réalisent cet idéal et mettent une garde à un certain égoïsme — ce qui est très naturel, car nous pouvons encore nous considérer comme des apprentis dans la conquête du bien commun —; chez les autres classes de la société où nous cherchons en vain une semence aussi riche de promesses...

## L'orientation professionnelle

La C.T.C.C. a été heureuse de faire tenir son approbation au plan d'orientation professionnelle qui lui a été soumis par M. Gérard Desautels, qui est chargé du service d'orientation professionnelle de la province.

Le but de ce service est de voir à ce que chacun soit à la place qui lui convient le mieux et qu'il retire ainsi le plus grand profit de ses aptitudes, de ses facultés et de ses talents.

Le service d'orientation rendra de précieux services aux jeunes gens qui se dirigeront vers les nouveaux centres d'apprentissage qui seront bientôt créés dans la province en fonction de la loi de l'aide à l'apprentissage.

## En quelques mots...

### L'organisation ouvrière catholique en France

D'une nouvelle parue dans le *Front Ouvrier*, sur les catholiques et l'organisation ouvrière, nous extrayons ce qui suit au sujet de la situation en France: "Les catholiques français ont maintenu leur syndicat ouvrier distinct de la Confédération Générale socialiste et communiste des Travailleurs (C.G.T.). Afin d'unir les organisations ouvrières de la France, la C. G. T. a fait un vigoureux effort l'an passé, après la libération, pour effectuer une fusion avec la C. F. T. C. catholique. La C.F.T.C. refusa, désireuse de maintenir le principe de la plus grande liberté possible d'association, quoique consentant à présenter un "front uni". De fait, depuis le début de la guerre, par l'entremise d'un Comité conjoint d'études économiques et syndicales, la plus étroite collaboration s'est établie entre les deux organisations. Dans la résistance, elles joignent actuellement leurs efforts dans le but d'une réforme économique et sociale, comme le démontre la présentation conjointe d'une liste de délégués aux élections des comités industriels."

### Ecole du Travail fondée à New-York

La première école du travail subventionnée par l'Etat, aux Etats-Unis, ouvrira ses portes l'été prochain à l'Université Cornell qui, en même temps, devient la première université à accorder une représentation directe au travail organisé sur sa commission de syndics.

D'après le *Canadian Unionist*, qui publie cette nouvelle, il y aura quatre genres différents de

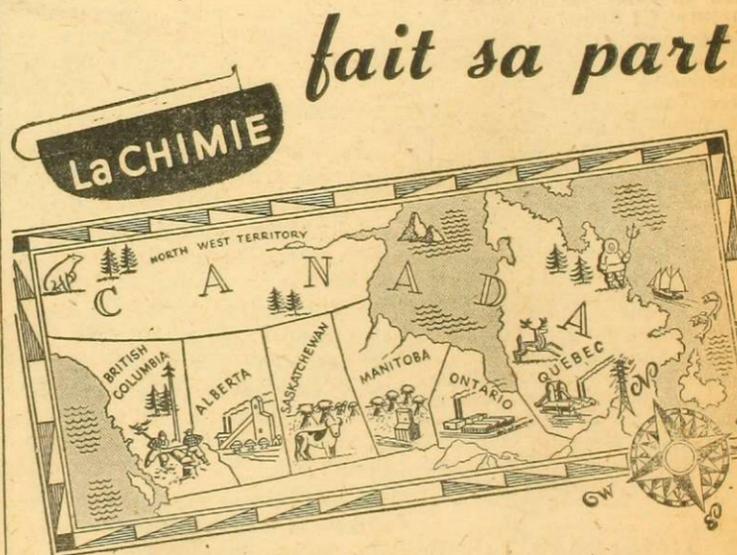
cours. Parmi les sujets qui seront enseignés, citons les suivants: les négociations collectives, la médiation, l'arbitrage, la sécurité sociale, les compensations ouvrières, la direction du personnel, l'organisation unioniste, l'administration des unions, l'organisation et la gestion en affaires, l'industrie et la psychologie, la sociologie, l'économie politique, l'art oratoire et la comptabilité.

### Commission du salaire égal à travail égal

En marge de l'institution, par le gouvernement britannique d'une Commission royale en vue d'examiner le principe du salaire égal à travail égal, la *Revue Internationale du Travail* écrit:

"Les attributions de la Commission royale ont été précisées... de la manière suivante: "Examiner les rapports existant actuellement entre la rémunération des hommes et des femmes employés dans les services publics, dans l'industrie et dans d'autres champs d'activité; étudier les répercussions sociales, économiques et financières de la revendication du salaire égal et travail égal, et faire rapport à ce sujet."

"M. le juge Asquith a été nommé président de la Commission qui se compose de huit autres membres (dont quatre sont des femmes) représentant le ministère des Approvisionnements en qualité d'employeur, d'autres employeurs, les syndicats et les professions libérales; elle comprend également un économiste, un représentant de la Commission consultative féminine du ministère du Travail et un expert en matière de direction du travail."



Le Canada possède des ressources naturelles d'une richesse exceptionnelle. Son développement est attribuable à l'énergie et à l'initiative déployées pour transformer ces ressources en objets utiles.

La chimie industrielle a généreusement concouru à cette heureuse évolution. Elle ne s'est pas bornée à tirer de matières premières naturelles des produits qui contribuent au bien-être de la société: elle est allée jusqu'à produire maintes fois des matières "artificielles".

Vous en connaissez déjà quelques-unes: la "Cellophane", le nylon, les plastiques. Vous en connaîtrez bientôt d'autres!

CANADIAN INDUSTRIES LIMITED  
La Chimie CIL au Service du Canada

206, rue Du Pont

Tél. : 4-4641

LA CIE  
F. X. DROLET  
QUEBEC

FABRICANTS D'ASCENSEURS  
TOUTE REPARATION MECANIQUE

Spécialités : Bornes-fontaines, Soudure électrique et autogène.

# Nouvelles du mouvement

## Les employés du commerce

Le Bureau fédéral de la Fédération catholique des employés du commerce, de l'industrie et de la finance de la province de Québec, s'est réuni au secrétariat des Syndicats catholiques de Chicoutimi, le dimanche 15 avril, sous la présidence de M. Lauréat Cloutier.

Il a été décidé de charger le secrétaire d'écrire au Syndicat de l'alimentation en gros et au syndicat de l'alimentation en détail, de Québec, pour leur demander de s'affilier à la F.C.E. C. L'organisateur du conseil général de Québec, M. Lucien Dorion, rencontrera ces deux syndicats à leurs assemblées qui suivront l'envoi de ladite lettre afin d'expliquer aux membres les avantages de cette affiliation à la F. C. E.

### Chez Dupuis Frères

Dans son rapport, le président mentionne que lors de son dernier voyage à Montréal, il a rencontré M. Georges Desjardins, président du syndicat de Dupuis Frères, qui lui a fait part qu'un projet de convention avait été remis aux directeurs de la maison Dupuis Frères. Les conditions sont les mêmes que celles qui prévalent dans le moment, mais avec cette différence qu'elles sont écrites au lieu d'être verbales.

Le président de la F.C.E., a eu l'honneur de présider le banquet donné à l'occasion des fêtes du 25e anniversaire de fondation du Syndicat des commis-quincailliers de Québec.

### Heures de fermeture

Une longue discussion a eu lieu au sujet des heures de fermeture. La demande de la F.C.E. a été insérée dans le IIe mémoire que la C.T.C.C. a présenté au cabinet provincial en mars dernier. Toutefois, il est recommandé que la F.C.E. se rende en délégation auprès du ministre du Travail et lui présente un mémoire après le Congrès de la C. T.C.C., en septembre prochain.

Le confrère D. Harvey a fourni quelques explications sur la grève des employés de commerce de gros de Chicoutimi. Ils ont obtenu cent pour cent de leurs réclamations.

M. Lucien Dorion souligne que le service d'information établi à la dernière réunion de l'exécutif est un excellent moyen pour la Fédération pour diriger tous ses syndicats dans la même voie.

## La Fédération du Bâtiment

A la demande du président et du secrétaire, il a été décidé que le congrès de la Fédération du bâtiment aurait lieu à Sherbrooke les 14 et 15 septembre prochains.

La Fédération a donné les informations nécessaires aux directeurs afin que ceux-ci soient bien renseignés sur la procédure pour obtenir une école d'apprentissage pour les métiers de la construction dans les districts.

La Fédération fera de nouvelles démarches auprès des gouvernements, en ce qui concerne la loi des pensions de vieillesse et la préparation des emplois pour les ouvriers de 50 ans et plus après la guerre.

Les travailleurs de granit de Rivière-à-Pierre devront, à la suggestion de la Fédération en bâtiment, s'organiser en union s'ils veulent être classés dans la première zone au lieu de la deuxième.

On a aussi discuté de l'organisation des ouvriers du bâtiment d'Edmondston, Nouveau-Brunswick.

La Fédération verra en outre à ce que chaque agent d'affaires représentant les métiers de la construction dans la province

de Québec soit autorisé à émettre les permis du Service sélectif national. Tous les centres intéressés recevront une copie de la décision du Conseil national du travail en temps de guerre, relativement au boni de 1 cent de l'heure rétroactif au 15 février 1944.

## Fédération nationale de la pulpe et du papier

D'après un récent rapport du président de la Fédération nationale des travailleurs de la pulpe et du papier, incorporée, cette Fédération a conclu et signé, jusqu'ici, vingt-trois conventions actuellement en vigueur. Dix-huit d'entre elles couvrent chacune une usine entière; quatre, la pulpe mécanique et chimique, soit de 80 à 90 p. c. des ouvriers

de ces usines, et une, les papiers.

Deux autres conventions restent à négocier, ce qui signifie que bientôt le total de vingt-cinq conventions sera atteint. Quand le syndicat de Dolbeau aura définitivement gagné la bataille, et obtenu sa certification, elle détiendra alors vingt-six conventions collectives.

M. Philippe Lessard, le président de la Fédération, rappelle aussi, dans son rapport les difficultés éprouvées alors que certains employeurs, désespérant d'éviter les unions ouvrières, mais désirant surtout abattre nos syndicats, appelèrent les unions internationales et aidèrent, par tous les moyens, à leur développement, allant même jusqu'à signer avec elles des conventions qui donnaient à une minorité le contrôle sur une immense majorité impuissante à

cause du manque de loi pour établir la justice.

Ces conventions provoquèrent d'ailleurs des grèves. Puis, ce fut l'intervention vigoureuse du gouvernement provincial alors en session, durant la Semaine sainte de 1943, l'arrêté en conseil 1012 qui brisait tous les contrats de travail dans l'industrie de la pulpe et du papier, puis l'enquête Prevost et enfin, le 2 février 1944, une loi gouvernant la liberté syndicale et l'affirmant définitivement dans nos statuts.

## Fédération du cuir et de la chaussure

La Fédération nationale du cuir et de la chaussure, à sa dernière réunion, a décidé de recommander à tous ses centres d'étudier la convention collective en vue du renouvellement qui se fera en novembre prochain.

Il a aussi été révélé que la Commission d'arbitrage qui a siégé pour régler le différend entre le syndicat de St-Hyacinthe

et la maison Côté, a terminé son travail. La Commission, qui a joué surtout un rôle de conciliateur, a réussi à faire accorder des augmentations de salaires aux ouvriers, ainsi qu'une semaine de vacances payées. Elle rendra sous peu une décision officielle et les négociations en vue de la convention collective se poursuivent.

## Syndicat des employés de fonderie de l'Islet

Le Syndicat national catholique des employés de fonderie de l'Islet, Inc., a renouvelé sa convention collective avec la fonderie de l'Islet Ltée. Le Syndicat obtient cette année: la clause de l'atelier fermé, une augmentation générale de 5 cents de l'heure, une semaine de vacances payées et le "check-off" sur la paye.

Ce Syndicat n'a que seize mois d'existence.

(Suite à la page 11)

# AUX TRAVAILLEURS de la Province de Québec

## Nous avons un rendez-vous avec la Victoire!

La bataille a été longue et âpre. Les travailleurs canadiens ont peiné et prêté sans arrière pensée pour appuyer nos combattants. Aujourd'hui, c'est comme hommes libres, et non comme esclaves que nous envisageons la fin des hostilités. Mais notre affranchissement comporte aussi des obligations. C'est le devoir et le privilège de chacun de contribuer au succès du 8e Emprunt de la Victoire. Nous avons toujours soutenu nos gars — nous continuerons à le faire!

## La guerre n'est pas encore terminée

Sous certains aspects, nos gars outre-mer font face à la phase la plus critique de la guerre. Les gangsters nazis vont tenter d'en prolonger la durée en organisant de vicieux foyers de résistance. D'autres jeunes canadiens y trouveront la mort à moins que nous leur fassions parvenir le meilleur matériel en quantité suffisante.

## Les achats "symboliques" ne suffisent pas!

Chaque dollar que vous placez dans les Obligations aide à épargner des vies humaines. Ne l'oubliez pas! Là-bas, vous comptez des fils, des frères, des amis.

## Hâter leur retour en achetant des Obligations de la Victoire

### Voici le message des chefs ouvriers canadiens:

"Le travail organisé a toujours fermement appuyé le mode de l'épargne sur le salaire durant toutes les campagnes d'Emprunts de la Victoire. Le 8e Emprunt nous fournit de nouveau l'occasion de nous jeter corps et âmes dans la mêlée. Nous ne devons rien négliger pour hâter la victoire finale. Nous recommandons fortement à tous nos membres d'acheter des Obligations de la Victoire le plus possible."

La Fédération provinciale du Travail du Québec

*Elphège Beaudoin*

ELPHÈGE BEAUDOIN—Président

Conseil des Métiers et du Travail

*Paul Fournier*

PAUL FOURNIER—Président

La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada Inc.

*Alfred Charpentier*

ALFRED CHARPENTIER—Président

Conseil central des Syndicats nationaux de Montréal

*G. A. Gagnon*

G. A. GAGNON—Président

Congrès Canadien du Travail

*Paul E. Marquette*

PAUL E. MARQUETTE—Directeur Régional

Conseil du Travail de Montréal

*R. J. Lamoureux*

R. J. LAMOUREUX—Président

## Les employés municipaux

par J.-Henri Béliveau

Les employés municipaux, depuis les plus hauts fonctionnaires jusqu'aux plus humbles manœuvres, constituent une classe importante dans la société, tant par leur nombre que par leur valeur morale et leur compétence à remplir les diverses fonctions qui leur sont attribuées.

On ne se rend peut-être pas toujours compte des lourdes charges qui incombent à un grand nombre d'entre eux; notamment, les chefs de départements, les contremaîtres, les comptables, les techniciens.

Nombreux sont les conseils municipaux qui n'ont pas su dans le passé, et qui ne savent pas encore de nos jours, apprécier au mérite les tâches souvent pénibles de ces hommes indispensables à l'accomplissement des ouvrages de bureau, comme à l'exécution des travaux publics, au maintien de l'ordre et de la paix, comme à la protection contre le danger des incendies, etc.

Et pourtant, n'est-il pas vrai que les employés municipaux plus que bien d'autres ont eu à souffrir les intrigues et les injustices de la basse politique?

Dans maintes circonstances, sous le mesquin prétexte qu'on les avait favorisés d'une position, ne les a-t-on pas systématiquement réduits à l'impuissance de faire entendre leur voix quand ils avaient des revendications pourtant justifiées à présenter?

### Des menaces

Dans certains cas, on ne se serait fait aucun scrupule de menacer de ruine la réputation d'honnêtes gens, de serviteurs consciencieux et fort bien qualifiés.

N'y a-t-il pas jusqu'à la publicité qui, à certains moments,

aurait pris parti contre les employés municipaux, particulièrement quand ces derniers voudraient s'organiser dans les Syndicats catholiques? Heureusement qu'il y a eu des conseils municipaux qui ont su accomplir tout leur devoir, qui se sont montrés généreux, qui ont donné l'exemple de la coopération et de la bonne entente avec leurs employés en facilitant la tâche, à ces derniers de s'organiser dans les Syndicats catholiques. Mais par ailleurs, n'a-t-on pas eu à déplorer que d'autres conseils municipaux se soient montrés indifférents ou même ouvertement hostiles au programme des Syndicats catholiques?

Tout cela dans le triste but de satisfaire quelques ambitions, quelques intérêts personnels, ou pour donner plus facilement libre cours au répugnant patronage.

Voilà ce dont on a eu à se plaindre dans plusieurs milieux.

### L'organisation syndicale

Les employés municipaux se sont rendu compte qu'ils ont été assez longtemps assujettis aux caprices de la petite politique. Pour se libérer de cette sorte d'asservissement auquel ils ont été soumis dans le passé, et pour conquérir la part de liberté et de confort qui leur revenait de droit, les employés municipaux ont eu recours à l'organisation syndicale.

Les syndicats catholiques, régis par des lois marquées au coin de la sagesse, ont fourni aux employés municipaux les moyens d'obtenir des heures de travail et des conditions de salaires qui leur permettent de répondre aux exigences de la vie et de maintenir honorablement le rang qu'ils occupent dans la société.

# Ce que la corporation professionnelle apporte aux patrons et aux ouvriers

Résumé de la causerie donnée par M. Alfred Charpentier au congrès de l'organisation chrétienne de la profession, le 8 avril, à la salle St-Stanislas, de Montréal

De toutes les expériences faites pour annihiler la dictature économique et ses effets désastreux, aucune ne s'est avérée à la hauteur de la situation. Ni les tentatives communistes et socialistes, ni les expériences nazistes et fascistes n'ont pu, en effet, enrayer ce mal mortel de la dictature économique. Tour à tour extrémistes, antichrétiens et hostiles à la dignité de la personne humaine, vicieuses par conséquent dans leur essence même, ces manières de réforme ne pouvaient que périr et être la cause de maux nouveaux aussi néfastes que ceux qu'a entraînés la dictature économique de tous les temps.

### Le retour au corporatisme

Tout pourtant n'est pas perdu et en ces heures sombres et incertaines. Qu'il nous soit permis de tourner nos regards vers cette Rome toujours féconde et riche, puissante par sa force qui lui vient d'en haut et lumineuse d'une lumière divine. "Le retour

Il convient de féliciter chaleureusement les employés municipaux de Québec, de Montréal, des Trois-Rivières, de Sherbrooke, de Hull, de La Tuque, etc., pour le bel esprit d'initiative, le vrai sens social qu'ils ont apportés dans leurs revendications et aussi pour les magnifiques succès qui ont couronné leurs efforts.

au corporatisme pour éviter les extrêmes et établir une triple collaboration", voilà le remède que nous propose l'Eglise, voilà notre planche de salut; arrêtons-nous, et considérons le corporatisme chrétien dans ses bienfaits pour les patrons et les ouvriers; nous verrons ensuite son heureuse influence sur le monde économique-social.

### Les patrons

Les patrons bénéficieront au double point de vue psychologique et industriel du corporatisme professionnel: l'entente mutuelle toute faite de charité vraie favorisera le travail et le développement de l'industrie; assuré d'un emploi stable et d'un salaire vital, nous verrons l'ouvrier honnête doubler sa puissance de travail; nous verrons naître chez lui, puis se développer, un sens aigu des responsabilités, si accentué, je dirais, que l'intérêt du patron ne faisant qu'un avec le sien, serait chez lui un souci constant.

### Contrepoids aux trusts

Comme ils seraient moins compliqués les problèmes du patron dans l'entreprise duquel le corporatisme agirait! L'entreprise elle-même serait favorisée et le patron constatera le développement progressif de son établissement grâce à l'unité d'action du patron et des employés tendant tous leurs efforts vers un même but: la réussite de l'entreprise, grâce à leur force collective toujours à l'affût, à leur souci respectif de leur bien commun veillant à la conservation des biens matériels et évitant des dépenses inutiles et coûteuses. C'est alors que pareille entreprise se développant graduellement et se multipliant, de jour en jour dans une même industrie, constituerait avec d'autres mesures sociales salvatrices un puissant contrepoids aux trusts.

Il est devenu nécessaire au Canada, de déclarer M. Purvis, du C.I.L., de faire dans chaque industrie un effort conscient pour parvenir à une meilleure connaissance mutuelle de nos besoins propres et je crois que c'est à la direction de l'industrie qu'incombe en premier, la responsabilité de cet effort. "La justice, en effet, ne peut être observée que si tous et chacun s'accordent à la pratiquer ensemble". Pie XI.

### Les intérêts de l'ouvrier

L'ouvrier de son côté tirera grand profit de la corporation professionnelle: la corporation étant en effet le complément naturel des conventions collectives en ce sens qu'elle les complète et les stabilise dans leurs bons effets, l'ouvrier a tout intérêt de faire en son pouvoir afin que s'établisse dans son milieu le corporatisme professionnel.

Bien que la convention collective ait évité des grèves, créé des

liens d'intérêt commun entre patrons et ouvriers, tels que l'apprentissage, la compétence et le rendement; bien qu'elle ait réussi à éliminer la tendance de certains employeurs à payer de bas salaires comme moyen de concurrence, et qu'elle ait créé nombre de comités paritaires pouvant régler les différends et régir les conditions de travail, la convention collective n'en reste pas moins précaire, dû au renouvellement périodique des dites conventions.

### L'unité professionnelle

Pour améliorer cette situation précaire, il faut perfectionner le système de la convention collective en le complétant par la corporation professionnelle. Permanente de sa nature même, la corporation apportera une détermination conjointe des deux parties dans la réglementation des conditions de travail; d'autre part, cet organisme cartierait toute possibilité de grève en revisant et modifiant les conditions de travail sur demande des associations patronales et ouvrières; il surveillerait la rationalisation technologique, contrôlerait le volume de production, établirait des "standard" dans les prix de vente; il déterminerait la limitation et le partage des profits. Presque, illimitée dans ses bons effets, la corporation professionnelle humaniserait l'industrie en y faisant régner la justice et la charité, comme aussi en y établissant quantité d'oeuvres sociales.

Le corporatisme réaliserait excellentement l'unité professionnelle, éliminerait ou atténuerait considérablement les rivalités syndicales, parce qu'un certain pluralisme syndical serait reconnu nécessaire.

### Paix et bonne entente

Qu'il arrive chez nous, le régime fait de justice et de charité du corporatisme professionnel et nous verrons annihiler l'influence du libéralisme économique, se réaliser ce droit de l'homme à l'association exerçant toutes ses prérogatives, s'accroître les sources de travail, se stabiliser l'industrie, régner la paix et la bonne entente entre patrons et ouvriers.

Afin que se réalise ce programme de sécurité, suivons la doctrine de l'Eglise et montrons-nous dociles aux sages et lumineuses directives de Notre Très St-Père le Pape: "Mais à considérer les choses plus à fond, déclare Pie XI, dans Quadragesimo Anno, il apparaît avec évidence que cette restauration sociale tant désirée doit être précédée par une complète rénovation de cet esprit chrétien qu'ont malheureusement perdu trop souvent ceux qui s'occupent des questions économiques; sinon tous les efforts seraient vains; on construirait non sur le roc mais sur le sable mouvant".



## Service en Relations Industrielles

DEPUIS quarante ans le ministère du Travail du Canada est l'instrument coordonnateur des intérêts interdépendants des trois éléments constitutifs de notre structure économique et sociale: le public, le travailleur et l'employeur. Ce service de maintien de relations industrielles satisfaisantes a entraîné une vaste extension du champ d'action du ministère par:

La disponibilité d'un mécanisme rapide et impartial de conciliation; La constitution de commissions dans le cas de conflit dans les mines et services d'utilité publique; Le maintien de facilités de placement (en collaboration avec les autorités provinciales); L'application des salaires raisonnables aux travaux de l'Etat. L'application des lois concernant les **Coalitions, l'Enseignement technique, les Rentes viagères sur l'Etat, Formation de la jeunesse et l'Assistance-chômage.**

De plus, le ministère prépare et publie statistiques et autres renseignements concernant les salaires, heures de travail, coût de la vie, législation du travail, mouvement ouvrier, etc. LA GAZETTE DU TRAVAIL, son périodique mensuel, indique les changements économiques et sociaux au Canada et à l'étranger. Le ministère tient aussi à la disposition du public une bibliothèque moderne de documentation.

LE MINISTRE DU TRAVAIL DU CANADA

L'HON. HUMPHREY MITCHELL,  
Ministre

ARTHUR MacNAMARA,  
Sous-ministre

## L'avenir appartient à ceux qui le préparent

Par l'acquisition de connaissances générales et la maîtrise d'un métier, le jeune homme peut se préparer un avenir brillant dans les carrières industrielles, en suivant les cours théoriques et pratiques des

Ecoles d'Arts et Métiers

et des

Centres d'initiation  
artisanale

fondés en 1872

répandus dans plus de 40 villes  
industrielles du Québec

Pour renseignements, s'adresser

ou

Bureau d'admission

35-ouest, rue Notre-Dame  
BEclair 2858 Montréal

Secrétariat de la Province  
de Québec

Cours des Ecoles d'Arts  
et Métiers: 3 ans

Préparation exigée: 9e année du  
cours primaire complémentaire.

Cours des Centres d'Initiation  
artisanale: 2 ans

Préparation exigée: 7e année du  
cours primaire élémentaire.

Cours du soir de 40 leçons

pour les patrons et employés  
d'usines

Matières enseignées

Mathématiques, sciences, dessin  
industriel, lecture de plans,  
comptabilité et législation industrielle,  
langues, mécanique, menuiserie,  
électricité, radio, ferblanterie,  
plomberie, textiles, coupe et confection  
du vêtement, peinture en bâtiment,  
relations industrielles, etc.



*Le meilleur placement c'est encore l'épargne que vous engagez aujourd'hui dans les Obligations de la Victoire*

1—Placement de tout repos, gagé sur toutes les richesses naturelles du Canada.

2—Placement fructueux, d'un rendement de 3% par an. Négociable en tout temps.

3—Placement d'avenir : il n'y a pas de meilleure assurance contre l'imprévu.

4—Placement patriotique : pas d'argent, pas d'armes; pas d'armes, pas de victoire.

**LE MEILLEUR PLACEMENT :**

# LES OBLIGATIONS de la VICTOIRE

ACHETONS-EN



PLUS QUE JAMAIS

## Feuilleton du TRAVAIL

## CONFLITS

Drame social en trois actes par

Jacques Morency

(Tous droits réservés)

(suite)

Alfred. — Ces coquins-là sont toujours très habiles. Elle l'a reçu souvent depuis?

Elmire. — Assez souvent, si je ne me trompe.

Alfred. — Ah! le chenapan! Ecoute Elmire, tu ne quitteras pas Germaine de la journée. Tu entends. Si elle veut sortir, tu l'accompagneras. Il ne faut plus qu'elle le revoie.

Elmire. — Et lui?

Alfred. — Lui!... Je vais le faire venir, seul, dans mon bureau, à la manufacture ce soir, et je vais lui causer un peu.

Elmire. — Tu ne crains pas. Alfred. — Craindre quoi?... J'ai ce qu'il faut pour me défendre là-bas. S'il veut se monter, je le tue comme un chien.

Elmire. — Tu seras prudent? Alfred. — Oui, oui. Ne crains rien. Ah! si je m'attendais à celle-là, par exemple.

SCENE VI

LES MEMES, AUGUSTE

Auguste (entrant). — Vous êtes encore en conférence, ce matin... Ça ne va pas?

Alfred. — Ah! tu arrives à propos toi... Tu vas aller à la manufacture...

Auguste. — Voir vos rustres d'ouvriers!... Merci bien!

Alfred. — Tu vas aller à la manufacture, et tu demanderas...

Auguste. — A propos de demande, j'en aurais une petite à vous faire, moi, papa.

Alfred. — Mais écoute-moi donc, tonnerre! Elmire, si tu allais voir à Germaine!

Elmire. — J'y vais. Alfred. — Tu suivras bien mes recommandations... N'oublie pas.

Elmire. — Je ne la quitterai pas une minute. (elle sort)

Auguste. — Comment, vous espionnez ma soeur, maintenant. En voilà du beau travail!

Alfred. — Tu ne sais pas ce qui nous arrive, toi?

Auguste. — Non, mais ça ne doit pas être bien rigolo, parce qu'on ne voit pas grand chose de rigolo ici.

Alfred. — Jacques Raynaud fait la cour à Germaine.

Auguste. — Jacques Raynaud!... Connais pas... Qu'est-ce que c'est que ça?

Alfred. — Voyons! Jacques Raynaud, ce jeune menuisier qui prêche le syndicalisme et la révolte depuis qu'il est entré à la manufacture.

Auguste. — Ça ne m'étonne pas. Moi, je vous l'ai toujours dit qu'ils vous joueraient de mauvais tours, ces sales mufles d'ouvriers.

Alfred. — Je voulais donc que tu ailles à la manufacture...

Auguste. — Oui, mais auparavant, mon petit papa, j'ai un léger service à vous demander.

Alfred. — Un service!... Qu'est-ce que c'est encore?

Auguste. — Un chèque sans importance dont j'aurais besoin.

Alfred. — Un chèque... De combien?... Dis vite... Je suis pressé.

Auguste. — Vous ne m'engueulerez pas?

Alfred. — Va donc! va donc!.. Quel montant?

Auguste (hésitant). — \$4,000.

Alfred. — Tu dis?

Auguste. — \$4,000.

Alfred. — Tu es fou.

Auguste. — Vous voulez dire que j'ai fait des folies.

Alfred. — Tu dois \$4,000.

Auguste. — Oui mon petit papa. Et s'ils ne sont pas payés dans trois jours, votre fils Auguste aura l'honneur de faire deux ans de prison.

Alfred. — Tu ne les auras pas.

Auguste. — Tiens, tiens!

Alfred. — Il y a assez longtemps que je m'arrache le coeur pour payer tes bêtises. C'est fini... Je ne te donne plus rien.

Auguste. — Combien d'ites-vous?

Alfred. — Rien.

Auguste. — Ce n'est pas beaucoup.

Alfred. — Ecoute, Auguste, au train dont tu vas, dans deux ans, malgré mes peines et mon travail, nous serons ruinés.

Auguste. — Vous me chantez toujours la même chanson, papa.

Alfred. — Veux-tu bien te faire.

Auguste. — En tout cas, si je n'ai pas les \$4,000 dans trois jours, on me mettra derrière les barreaux, monsieur Laliberté.

Alfred. — Cette fois j'y consens.

Auguste. — Vous ne comprenez peut-être pas bien... Votre fils ira en prison.

Alfred. — Il ira en prison... Voilà tout.

Auguste. — Et la famille Laliberté sera déshonorée, parce que moi, je ferai mettre mon portrait dans tous les journaux.

Alfred. — Tu ne feras pas cela?

Auguste. — Si, monsieur mon père, je le ferai.

Alfred. — Tu serais assez malicieux...

Auguste. — Oh! pas de grands mots, je vous prie... Il faut payer ou vous déshonorer.

Alfred. — Je ne payerai pas.

Auguste. — Bien! Vous choisissez le déshonneur. A votre guise. Cependant en bon fils, je ne veux pas vous prendre à la gorge. Je vous donne encore 12 heures pour réfléchir.

Alfred. — Ah! laisse-moi tranquille, hein?

Auguste (changeant de ton). — Vous aviez une commission à me faire faire à la manufacture, il me semble.

Alfred. — Oui, qu'est-ce que c'était... Ah! j'y suis... C'est pour ce Jacques Raynaud. Tu le demanderas lui-même, et tu lui diras que je désire le voir ce

## Une démission sociale, politique et nationale

## Les allocations familiales

Le R. Père Emile Bouvier, S. J., qualifiait dernièrement de "démission sociale, politique et nationale" la loi fédérale "des allocations familiales".

"Démission politique" que cette loi inconstitutionnelle qui empiète sur la juridiction des provinces, qui pénètre dans le domaine sacré de la famille, porte atteinte aux droits civils et lèse nos droits en matière éducative. "Démission sociale" que ce bill 161, en ce sens qu'il viole le droit des pères de familles et modifie la conception morale de l'enfant légitime. Cette démission sociale atteint une portée nationale par l'échelle décroissante foncièrement injuste.

Par un vigoureux appel à l'opinion publique il faut forcer le Fédéral à modifier sa loi dans le sens de la constitution et conformément à l'Acte britannique de l'Amérique du Nord. Nos législateurs du Québec s'entendent sur ce point.

## La centralisation

Québec a évidemment beaucoup plus à perdre que les autres provinces. Quels avantages peut-il tirer, en effet, de la centralisation de la sécurité sociale à Ottawa, dont les législateurs s'inspirent de principes sociaux étrangers à notre mentalité? Qu'est-ce donc que Québec peut tirer de bon quand les administrateurs de pareille loi font partie d'une bureaucratie arrogante à notre égard? Cela signifie qu'Ottawa augmente son

soir, à huit heures et demie.

Auguste. — Bien!... Où?

Alfred. — A mon bureau... A la manufacture.

Auguste. — Au bureau?... Seul?

Alfred. — Tu ne voudrais pas que je fasse venir tout son syndicat avec lui!

Auguste. — Oui, en effet, c'est assez d'un rustre de son espèce.

Alfred. — Tu lui parleras à lui seul.

Auguste (à lui-même). — Au bureau de la manufacture... A huit heures et demie.

Alfred. — C'est bien cela.

Auguste. — Et il entrera où?

Alfred. — Par la petite porte... Elle sera ouverte.

Auguste. — Bien!... Dans vos temps libres, mon petit papa, n'oubliez pas les \$4,000.

Alfred. — Je ne les donnerai pas.

Auguste. — On ne sait jamais! En réfléchissant, des fois, on s'aperçoit qu'on a eu tort.

Alfred. — J'ai raison.

Auguste. — C'est bon, c'est bon... A bientôt, mon papa.

Alfred. — Laisse-moi la paix et va-t-en. (Auguste sort).

## SCENE VII

ALFRED SEUL

Quel vilain commencement de jour! Ah! mais j'aurai le dernier mot. Vous ne me ferez plier ni l'un ni l'autre, toi, mon fils et toi, le révolutionnaire. Rideau

## 2ème ACTE

La scène représente un bureau d'affaires. Pupitre à droite, chaises. Affichés au mur, quelques modèles et plans de meubles. La scène est vide et dans une demi-obscurité. On entend un bruit de clef, et Elmire entre suivie de Germaine qui fait de la lumière.

## SCENE I

ELMIRE, GERMAINE

Germaine. — Je me demande, maman, pourquoi vous avez tant tenu à venir ici, ce soir?

Elmire. — Je n'ai vu ni ton père ni Auguste de la journée, et je suis inquiète.

Germaine. — Et vous espériez les trouver ici?

Elmire. — Oui... Alfred doit y venir travailler une partie de la soirée.

(à suivre)

pouvoir au détriment de l'autonomie provinciale,

"La solution dans les circonstances, dit le Père Bouvier, serait pour le moment l'acceptation du bill du premier ministre de la province de Québec". M. Duplessis, en effet, propose une législation concurrente en vertu de quoi le fédéral verserait aux provinces les sommes au prorata du nombre d'enfants. Québec pourrait financer une allocation de \$8.00 par mois, par enfant à partir du 3e, ce qui ne dépasserait pas pour Québec la somme de 46 millions et de 95 millions de dollars pour le Canada.

## Totalitarisme fédéral

"Des allocations, il en faut, de dire le Père Bouvier, mais pas pour asservir une province; voilà pourquoi je m'oppose énergiquement à la mesure du Fédéral. Que ne combat-on le totalitarisme fédéral, aussi méprisable que surnois, comme on lutte contre le totalitarisme européen!"

Si le Fédéral est juste, qu'il agisse par une distribution provinciale des allocations, qu'il se base pour cela sur une législation provinciale concurrente. Soyons maîtres chez nous et exigeons le respect de nos droits, en particulier de notre autonomie provinciale en matière d'allocations familiales.

## Collaboration appréciée

Le comité d'administration du TRAVAIL félicite et remercie les centres syndicaux qui envoient maintenant des nouvelles en abondance.

Il rappelle cependant que le 20 de chaque mois est la date finale à laquelle doit parvenir aux bureaux du TRAVAIL tout communiqué destiné à être inséré dans le numéro paraissant le ou vers le 1er du mois qui suit.

## Guide Syndical

## Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec

Henri Petit, président.  
445, Christophe-Colomb.  
Québec.

M. Robert St-Hilaire, Sec.  
29, 6e Rue, Limoilou,  
Tél. : 3-3539

1231 est. Demontigny

Montréal

## Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal

Georges-Aimé GAGNON, prés.

Roméo BELLEMARE, sec.

29, rue Gordon

Tél. : 587

## Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Sherbrooke

M. Lorenzo LEFEBVRE, prés.

M. L.-P. DEMERS, sec.

## Hommage du Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux du diocèse d'Ottawa

J.-D. JOANISSE, prés.

P.-E. SAUVAGEAU, sec.

## Fédération Nationale Catholique des Métiers du Bâtiment

Osiias FILION, prés.

I.-B. DELISLE, sec.

## Fraternité Nationale Catholique des Employés du Transport de Québec Inc.

Ludger FERLAND, prés.

Arthur HAMEL, sec.

123, boulevard Boivin

Tél. : 922

## Syndicat Catholique et National du Textile de Granby Inc.

Philias DION, prés.

Henri FORAND, sec.

## L'Union Catholique des Manoeuvres de Québec Inc.

Albert RAYMOND, prés.

19, rue Caron

## Le Syndicat Catholique de l'Industrie du Bois de Rimouski Inc.

Prés. : Jos. SANTERRE

Sec. : Louis LONGCHAMP

## Association de la Soie Celanese de Drummondville

Prés. : Raymond BUSSIERE

Sec. : Roland CHAMPAGNE

## Monty, Gagnon &amp; Monty

POMPES FUNEBRES

SALONS MORTUAIRES

1926 Plessis — AM. 8900

SERVICE D'AMBULANCES

4156 Adam — AM. 3733

## PRETS

Les demandes de prêts de tous ceux qui peuvent assurer le remboursement dans un délai raisonnable reçoivent toujours à nos succursales ce bon accueil qui est une tradition dans cette banque.

## LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siège social :

221 ouest, rue St-Jacques

Montréal

320 succursales et bureaux

# Pour vous, mesdames

## Conseils aux mères

Beaucoup de mères se font une idée fautive sur les sacrifices qu'elles doivent faire pour leurs enfants. Jamais une mère n'est tenue de se faire l'esclave de ses enfants en prenant pour elle tout le travail de la maison quand ses enfants n'auront qu'à jouir en oisifs du confort qu'elle leur procure.

Dès leur enfance, les enfants, filles ou garçons, doivent apprendre à alléger le travail de leur mère dans la mesure de leurs forces; c'est le devoir de la mère de leur enseigner doucement, avec patience et persévérance, à lui rendre des petits services, à lui sauver des pas et de l'ouvrage en observant certaines règles d'ordre très simples, comme de serrer eux-mêmes leurs vêtements, de ranger leurs jouets, de ne pas laisser de "traineries" sur les meubles et les chaises.

### Des amis et des aides

Une mère qui aime intelligemment ses enfants, loin de se faire esclave, les habitue peu à peu à devenir ses petits amis et ses aides.

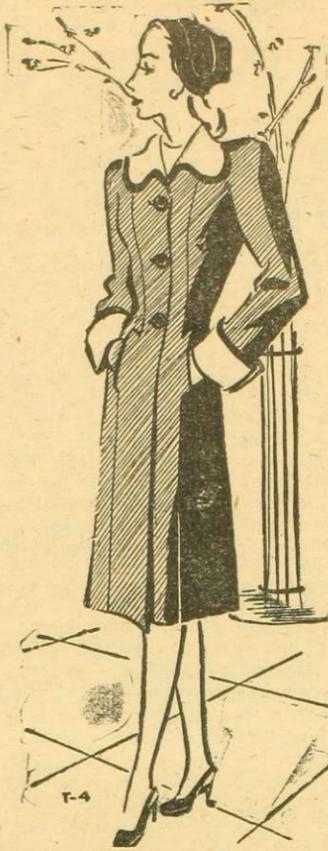
Quand une pauvre femme fatiguée lave la vaisselle du souper en songeant qu'elle n'a jamais une minute pour se reposer, elle

a tort de ne pas appeler les aidés qui se culbutent en renversant les chaises dans la pièce voisine.

Ils n'ont que sept ou huit ans? C'est assez vieux pour rendre des services. Que l'une essuie la vaisselle, que l'autre la range à mesure dans l'armoire et que la mère leur rende agréable cette demi-heure de travail en les faisant parler de ce qui les intéresse. Pour les trois ces instants passeront gaiement, la mère oubliera ses fatigues et les petits bouts d'hommes comme les petits bouts de femmes auront appris à se rendre utiles et à prouver à leur mère qu'ils l'aiment réellement. Un égoïste de huit ans sera un égoïste de trente ans, et le dévouement est une vertu difficile qui doit se pratiquer dès la plus tendre jeunesse si on veut qu'elle pousse des racines solides.

On a grand tort de faire des distinctions entre les garçons et les filles et d'exiger de celles-ci des services dont les premiers profiteront sans se déranger.

Comme le dévouement, l'égoïsme se cultive très jeune et l'égoïsme des hommes a souvent pris naissance dans les gâteries inconsidérées des mères et des soeurs.



Voici un manteau qui convient pour le printemps ainsi que pour les jours frais de l'automne. Très léger, il est fait de laine marine. Il est orné d'un collet blanc détachable, ainsi que de manchettes. Ce collet et ces manchettes sont entourés de rouge en guise de bordure, ce qui forme agencement idéal de couleurs: rouge, blanc et bleu.

## Les femmes au foyer

Il n'est pas une journée qu'on ne fasse l'éloge des femmes qui sont admises à servir le pays dans les corps auxiliaires féminins de l'armée, de l'aviation et de la marine canadiennes. Loin de moi l'idée de déprécier ces ouvrières de guerre, mais ce bruyant concert d'éloges qui les accompagne pourrait peut-être faire oublier à certains le rôle essentiel entre tous que joue la femme qui reste au foyer.

Je veux donc redire, comme je l'ai fait chaque fois que j'en ai eu l'occasion, et ce de l'Ouest à l'Est du pays, que l'armée féminine la plus puissante et la plus nombreuse au Canada est encore et devra toujours être celle des femmes à leur foyer. Les femmes au foyer n'ont pas

besoin de sortir de leur orbe familial pour faire leur part; elles accomplissent une tâche plus nécessaire, plus essentielle que celle de la femme en uniforme, de la femme dans l'industrie.

Si elles sont conscientes de leur mission, elles participent à la vie nationale en ne reculant devant aucune de leurs responsabilités. Les femmes canadiennes, maîtresses de maison, mères de famille, sont les gardiennes de la santé de la famille. Ce sont elles qui doivent économiser, contrôler les prix, s'ajuster aux restrictions, ménager les vivres pour ceux qui sont en première ligne outre-mer. Ce sont elles surtout qui doivent assurer la continuation d'une race de forts, de robustes, de vi-

goureux. Elles doivent donc collaborer avec l'Etat pour la pratique de l'économie, dans l'utilisation des produits de remplacement, dans l'augmentation du capital humain, dans le maintien moral de la famille (Eveline Leblanc, dans l'École Canadienne).

## N'oubliez pas: au moins 3 par semaine

Les oeufs ne devraient pas être populaires au temps de Pâques seulement. Il est vrai que, recouverts de chocolat, ornés des couleurs les plus brillantes, ils acquièrent alors une apparence qui charme les petits et les transforme en objets de convoitise.

Cependant, les oeufs, les vrais cette fois-ci, devraient, au point de vue nutritif, recevoir toute notre considération, toute l'année durant. C'est ce que nous disent les experts en alimentation des Services d'hygiène alimentaire, du ministère de la Santé et du bien-être social, en nous rappelant qu'il faut en manger au moins trois par semaine, davantage si possible.

Les oeufs fournissent des éléments nutritifs indispensables à la croissance, surtout la protéine qui sert en même temps à remplacer les tissus usés. Ils procurent aussi du fer pour l'enrichissement du sang, des vitamines A importantes pour la santé et la résistance contre les maladies.

Ils se digèrent facilement. Pour cette raison et pour leur haute valeur nutritive, leur place est toute trouvée dans la diète des bébés et des invalides. Ils sont excellents pour remplacer la portion journalière de viande. Dans ce cas, il faudrait en manger deux, en plus des trois oeufs par semaine nécessaires à une bonne alimentation et recommandés par les Règles officielles.

## Document

# La sécurité syndicale

En marge de décisions relatives à l'atelier fermé et à la retenue des cotisations syndicales — Stabilité indispensable

La Gazette du Travail d'Ottawa, livraison de février 1945, a publié une vue d'ensemble sur les décisions relatives aux requêtes ouvrières pour ateliers fermés ou syndicaux et pour retenue des cotisations syndicales en 1944.

Vingt-cinq conflits ont été étudiés par des Commissions de conciliation nommées en vertu des Règlements concernant les relations ouvrières en temps de guerre (C. P. 1003). Résultats: aucune recommandation d'atelier fermé; trois recommandations d'atelier syndical: rapport majoritaire et dissidence patronale; maintien d'affiliation: quatre recommandations unanimes, sept par rapport majoritaire — trois rejets unanimes et un par rapport majoritaire. Les autres cas ne présentent pas d'intérêt pour les conclusions que nous voulons tirer de ce document.

L'impression générale qui se dégage semble être la suivante: refus d'abandonner aux unions (à leurs officiers) contrôle complet sur les employés d'une industrie — tolérance du contrôle — d'une union sur les employés qui acceptent ce contrôle de plein gré au moment de la signature du contrat.

Qu'en faut-il penser?

### Le cas des boulangers

Un peu malgré soi, chacun pense à certaines expériences syndicales. Ainsi je me rappelle le cas des boulangers. Ils avaient environ une douzaine de dollars par semaine pour quelque quatre-vingts heures de travail. Le syndicat fondé, ils profitent d'une première amélioration assez sensible, ceux qui n'avaient jamais versé une seule contribution syndicale comme ceux qui avaient courageusement travaillé et contribué à l'amélioration. Plusieurs, se contentant de la nouvelle situation, négligèrent de contribuer et en conséquence rendirent plus difficiles des démarches subséquentes. En pareil cas, l'atelier syndical aurait été parfaitement juste et aurait servi ce groupe de salariés; ceux qui se sont refusés à aider l'association qui les avait aidés ont certainement péché contre la justice générale.

### Les employés de tramways

Un cas plus retentissant, tout le Canada en a parlé, celui des officiers de la "Brotherhood", qui réclament l'atelier fermé pour les employés de tramways de Montréal. Ici on a le droit de

se demander si ce ne serait pas un grand mal d'acquiescer à leur demande. Le public qui a subi trois grèves n'aurait rien à y gagner, la compagnie non plus. Les employés? On est encore à se demander ce que l'amour fraternel de cette société leur a obtenu! Elle leur a donné des promesses. Elle ne leur en donnera pas moins lorsqu'elle se sera assurée de leurs contributions.

De ces cas particuliers, essayons de nous élever à des considérations plus universelles.

L'homme est facilement égoïste. Si quelqu'un se saigne à blanc pour ses semblables, la majorité de ceux-ci ne fera rien pour l'aider à moins d'être pressée de quelque façon; d'où la nécessité de forcer les gens à contribuer au maintien d'une organisation qui sert leurs intérêts.

### L'affiliation obligatoire

De plus, si l'on veut que les relations ouvrières-patronales acquièrent la stabilité d'une institution, et la paix sociale semble le réclamer, il faut que les éléments constitutifs soient eux-mêmes stables. Le syndicat, un des deux éléments constitutifs, ne pourra être stable sans l'affiliation obligatoire sous une forme ou sous une autre.

Quand on descend des hauteurs de la science pure sur le terrain où se meuvent les hommes, on ne tarde guère à rencontrer dans les milieux les meilleurs de ces esprits entreprenants qui guettent l'occasion de confisquer à leur profit personnel les mouvements auxquels ils sont mêlés: le monde ouvrier ne fait pas exception évidemment. Une des causes qui contribuent à créer cette impression de défiance vis-à-vis des ateliers plus ou moins fermés est peut-être l'ignorance, pour ne pas dire plus, où l'on est au sujet des qualités morales des chefs unionistes: le patron ne veut pas se livrer avec son industrie à une dictature qui ne vaudrait pas mieux que celle d'autres — l'Etat, qui a charge du bien commun, hésite à accroître une puissance qui a déjà tant d'influence sur la vie de la nation, sans savoir si elle ne contient pas des germes subversifs de l'ordre public.

En guise de conclusion, disons que, sous une forme ou sous une autre, l'affiliation obligatoire serait dans l'intérêt de tous à condition que les signataires de pareille clause soient des gens responsables, au moins des gens sans casier judiciaire.

COMES

### MAURICE JULIEN

AVOCAT ET PROCUREUR

JULIEN & JULIEN

Tél. Lancaster 5281 - 84 ouest, Notre-Dame - Montréal

### I. NANTTEL

BOIS  
DE  
SCIAGE

MASONITE  
TEN TEST  
BEAVER BOARD

Coin-Papineau et De Montigny  
Téléphone :  
CH. 1300  
Montréal

# 100%

de notre personnel  
appartient au  
Syndicat Catholique et  
National des Employés  
de Magasin  
(SD) Inc.

## Dupuis Frères

Montreal

865 EST, RUE STE-CATHERINE

Tél. : FR. 0117

## HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUDE, prop.

Bières, vins et spiritueux servis tous les jours  
AMHERST et DEMONTIGNY (à proximité de l'édifice  
des Syndicats)

## La sauvegarde de la famille

L'économie est l'art d'ordonner ses dépenses. Sans la pratique de cette vertu sociale, la famille ne connaît aucune sécurité, elle est vouée, tôt ou tard, à la ruine. Protégez votre foyer, préparez l'avenir des vôtres, assurez-vous une vieillesse heureuse et digne en vous constituant petit à petit les réserves nécessaires.

Prenez dès aujourd'hui l'habitude de l'épargne.

## BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de \$250,000,000  
515 bureaux au Canada  
60 succursales à Montréal.

GASTON GIBEAULT, C.R.  
AVOCAT

STE-AGATHE-DES-MONTS

Tél. 60

3, rue Préfontaine

## To Our English - speaking Friends

### New York to Finance First Labour School

The first state-supported Labour school in the U.S.A. will open next summer at Cornell University, which at the same time will become the first university to give organized Labour direct representation on its board of trustees.

Plans for the New York School of Industrial and Labour Relations, authorized by the legislature last year, were revealed in a report to Governor Thomas E. Dewey and the legislature. The report was made by the eight temporary trustees, headed by the president of Cornell and including heads of the state A.F.L., C.I.O., Associated Industries, Chamber of Commerce and the commissioner of education, who pledged full support by Labour, management and the state.

Four types of courses proposed include: a foundation course covering collective bargaining, mediation and arbitration, social security, workmen's compensation, personnel management and union organization and administration; technical background course of business organization and management, psychology and industry; a supporting programme of sociology, psychology and economics; and a practical series including English, public speaking and accounting.

### Labour-Management

It was announced by H. Carl Goldenberg, Chairman of the Industrial Production Cooperation Board, that there are presently 315 Labour-Management Committees functioning in Canadian plants and representing a total of 287,000 workers.

CLairvz! 7902

Aquila Lapointe

ASSURANCES

4466, rue LaFontaine

Maisonneuve

Montréal



Contre  
Maux de Tête  
Névralgies  
La Grippe  
Douleurs



Achetez une boîte de Capsules Antalgine. Elles sont très faciles à prendre, préviennent les rhumes et soulagent vite les douleurs.

**ANTALGINE**  
EN VENTE PARTOUT 25¢

BE. 3984

282 ouest, rue Ontario

Hommages de

La Photogravure Nationale Limitée

MONTREAL

"Depuis près d'un demi-siècle, toujours le même but, réduire le taux de la mortalité infantile à Montréal"

FRONTENAC 3121

**J. Joubert**  
LIMITÉE

## Syndicalism Is To Be Kept Out Of Politics

Must the Labour movement interfere with politics?

— Shall it bind itself to a party in preference to another? — Shall it tie its future to the program of one party?

By Alfred Charpentier

The labour union was born through the workers' determination for a hundred years ago, to recover the rights from which they had been deprived by economic liberalism. Born at the time economic liberalism was predominant, trade-unionism in Canada, as elsewhere, became unavoidably materialistic and socialistic.

At last, in one way or another, trade-unionism could not resist being tempted or feeling the need to go into active politics. For a long time such political action was non-partisan. But we have seen in these last years one branch of the morally neutral trade-unionism, the C.I.O., going into partisan politics in our country as well as in the U.S.A.

### Always disastrous

We know through history that partisan politics in the labour movement was always disastrous to trade-unions in every country.

The Canadian Congress of Labour, the C.I.O.'s ally in Canada, is the first labour movement in our country which in September 1944, linked its cause with one political party only: the C.C.F.

It seems that this determination or rather orientation was apparently imposed on it, owing to the fact that several of its local unions in Ontario and elsewhere had espoused the cause of the same party, two years previously. But the sequel was the bursting dissension of the Quebec locals at the last session of the Canadian Congress of Labour; that was followed by several disaffiliations and other significant incidents.

Different from the neutral trade-unionism on the moral, social and political aspects the national unionism guided by catholic morality as represented by the Canadian and Catholic Confederation of Labour, has methods of political action that are similar to those of the A.F.L. and its ally, the Trade and Labour Congress in Canada and that is, doing non-partisan political action.

If in many quarters, the C. C. F. party attracts many neutral trade-unions, it is because in those circles, people expect a new social order much more from the Government intervention, than from the reform of social institutions.

### The C.C.F. program

Besides, the centralizing tendency of the C. C. F. program is very much related to the same tendency of the neutral trade-unionism in Canada. That striking contrast with the decentralizing tendency is more and more evident in the Canadian catholic trade-unionism. That other difference could not be explained except by the two opposite conceptions of society held respectively by the neutral and the catholic trade-unionism: catholic trade-unionism, indeed, has an organic view of society leading to an industrial democracy order such as advocated by the Catholic Church; on the contrary, the neutral trade-unionism looks at society as a mechanical system which tosses society between liberalism, socialism and false democratism.

The C.I.O. and C.C.F. misalliance is the worst deviation from its natural object in which could indulge the trade labour movement, and this is the case of the C.C.L.

### Aim of trade unionism

The national aim of trade-unionism consists in the organization of vocational groups in industry beside and over political parties in order that its mission could never be stopped by the violent and periodical pitfalls of political parties in modern times. To be always free from any political tie is the wisest way to go by so as to do with authority the necessary representations in behalf of the labouring class and in that manner — which is allowed — doing non-partisan political action. This stand is that of the Canadian and Catholic Confederation of Labour.

But how could be explained the deep difference of opinion which began to appear so openly these last years between the catholic trade-unionism and the neutral trade-unionism towards the future orientation of the trade-union movement as a whole in our Country?

Such divergence is chiefly attributable to the two opposite conceptions that are holding of society: the neutral trade-unionism and the christianly inspired trade-unionism, viz: the mechanical conception for the first and the organic conception for the second.

### Different trends

Consequently, due to its mechanical conception, the trend of the neutral trade-unionism is the extension of state socialism and the centralization of power, whilst through its organic conception the catholic trade-unionism tends towards the re-establishment of the old social guides and to the decentralization of power.

Catholic trade-unionism, unlike neutral trade-unionism, is not bothered by the complex of the three contrasting attitudes within itself in respects to liberalism, socialism and false democratism.

On the contrary in all such matters the trade-unionism practiced by the C.C.C.L. brings forth light and order as well as a solution of salvation to all Canadian Workers,

L'impatience use la vie sans remédier à rien; les choses ne changeront pas de nature, c'est donc à nous à changer de volonté.

## L'aide à l'apprentissage

Loi de progrès sous le contrôle de la profession organisée — Un succès de la C.T.C.C.

Par la Loi de l'Aide à l'apprentissage, qu'il vient d'adopter, le gouvernement a "corrigé les erreurs du passé", a déclaré l'honorable Antonio Barrette.

Le ministre du Travail ne pouvait mieux dire. Il y a quinze ans que la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada réclamait cette loi avec tout particulièrement la Fédération nationale des Métiers du Bâtiment.

Nos syndiqués des métiers du bâtiment souffraient depuis longtemps de l'insuffisance de moyens d'améliorer leurs connaissances techniques, d'augmenter leur valeur professionnelle. De toutes les industries, celle du bâtiment, trois ou quatre métiers exceptés, fut la plus négligée par les Ecoles d'Arts et Métiers, les Ecoles Techniques, dans le passé.

La Loi de l'Aide à l'apprentissage est destinée à former des compagnons, des hommes qualifiés. Elle est destinée aussi à faciliter la réadaptation à la vie civile de quelques centaines de licenciés de l'armée, de faire leurs connaissances dans l'un quelconque des métiers du bâtiment ou d'apprendre un métier pour lequel il se sent apte dans cette industrie.

### Des commissions locales

La loi opérera par des commissions locales d'apprentissage sous l'autorité d'un directeur de l'apprentissage. Partout où fonctionnent des comités paritaires qui régissent des conventions collectives sous la loi du même nom, lesdits comités paritaires exerceront aussi les fonctions de commission d'apprentissage. C'est la disposition par excellence de la Loi de l'Aide à l'apprentissage: elle revêt les comités paritaires d'un pouvoir nouveau, celui de centre d'attache et de surveillance des ap-

prentis dans chaque industrie.

Dans les localités où n'existent pas de comités paritaires, des commissions d'apprentissage pourront être aussi constituées mais sur demande conjointe des associations ouvrières et patronales. Mais le mieux encore serait de n'en constituer que là où fonctionnent des comités paritaires.

Toutes les industries bénéficieront graduellement de la loi nouvelle. L'industrie du bâtiment recevra ce privilège la première, vu son extrême pénurie d'ouvriers qualifiés et vu l'énorme besoin de cette main-d'oeuvre pour les travaux de reconstruction à l'après-guerre.

### Le financement

L'application de la Loi de l'Aide à l'apprentissage dans l'industrie du bâtiment sera financée par les employeurs, par le gouvernement provincial et, très probablement, annoncée, par le Fédéral pour une part. Car ce dernier est très intéressé à aider la province à ce sujet pour de multiples raisons bien connues.

La C. T. C. C. félicite le gouvernement et particulièrement l'honorable M. Barrette, de sa mesure très progressive de l'aide à l'apprentissage. Elle profitera aux individus et, dans le Québec, la profession organisée aura désormais son mot à dire dans l'apprentissage.

### M. Johnston devient sous-directeur du B.I.T.

M. Edward J. Phelan, directeur du Bureau international du travail, annonce la nomination de M. George Alexander Johnston, secrétaire adjoint au ministre britannique du Travail et du Service national, aux fonctions de sous-directeur du Bureau international du travail.



## RENOUVELLEMENT DES LIVRES D'ASSURANCE-CHÔMAGE

À Tous les Patrons:

Tous les livres d'Assurance-chômage pour l'exercice finissant le 31 mars 1945 doivent être échangés contre de nouveaux livres.

Veillez donc communiquer immédiatement avec votre plus proche bureau de Placement et du Service sélectif, si vous n'avez déjà échangé les livres de vos employés.

*Vous vous rendriez passible de peines rigoureuses si vous négligiez de verser les cotisations de vos employés assurés et de renouveler les livres d'assurance, comme l'exige la loi.*

À Tous les Employés:

Si vous êtes un assuré, protégez vos droits à prestation en voyant à ce que votre livre soit échangé.

### LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE

HUMPHREY MITCHELL,  
Ministre du Travail

MM. LOUIS J. TROTTIER  
R. J. TALLON  
ALLAN M. MITCHELL  
Commissaires.

# Nouvelles du mouvement

(Suite de la page 5)

## Récents élections à Richmond

Récemment avaient lieu les élections au syndicat des travailleurs en chaussures de Richmond, pour l'année 1945-46. Voici quels en ont été les résultats: Président, C.-E. Drouin; vice-président, Léopold Descent; secrétaire, Armand Roy; trésorier, Omer Guimond; sec.-financier, Wilfrid Tardif; adjointe du secrétaire, Mlle C. D'Aigle; directeurs: A. Richard, E. Fredette et Mlle A. Champigny; aumônier, M. l'abbé Coiteux.

Le président d'élection était M. Alphonse Roberge, président de la Fédération nationale du cuir de Québec. M. l'abbé Lucien Poulin, aumônier du conseil central de Sherbrooke, agissait comme secrétaire d'élection.

## Les travailleurs en chaussures

Le syndicat des travailleurs en chaussures de Montréal a connu une grande activité au cours du mois d'avril. Et parmi les nombreuses questions étudiées au cours des différentes réunions, on note celle du nouveau plan d'assurance pour les syndiqués. A cette fin, des précisions et des explications ont été obtenues de la part de représentants d'une compagnie d'assurance-vie canadienne-française.

Grâce au travail du comité d'études, un bulletin mensuel paraît désormais. On a aussi préparé, pour les membres féminins, une circulaire qui leur est spécialement destinée. On espère ainsi atteindre plus facilement les syndiqués en vue d'une réunion générale.

## Grèves et lockouts

D'après le ministère fédéral du Travail, il s'est perdu, par suite de grèves et de lockouts, 38,7 p. c. moins de temps au cours des deux premiers mois de cette année que dans la même période en 1944.

## La Fédération du vêtement

Les centres de Québec, Victoriaville, Sainte-Croix et Lotbinière étaient représentés à la dernière réunion de la Fédération du vêtement. On a étudié les amendements au décret en prévision du renouvellement de la convention collective. On exigera notamment, pour les zones 2 et 3, temps et demi après quarante-huit heures de travail.

M. Génois, de Québec, a été élu président de la Fédération en remplacement de M. Aubry. M. l'aumônier, l'abbé Albert Dumas, assistait à la réunion.

## Contremaîtres et surintendants

Lors de la dernière assemblée de l'Association des surintendants et contre-maîtres, l'on a signalé à l'attention des membres que les salaires de ces derniers avaient été augmentés sensiblement depuis deux ans, surtout grâce au dévouement des officiers et de l'agent d'affaires, ce qui devrait inciter tous les contremaîtres de la construction à faire partie de l'Association sans plus de délai.

## Convention renouvelée

Il nous fait plaisir d'annoncer à nos lecteurs que la convention collective de travail entre l'Asbestos Corporation Limited et le Syndicat national catholique de l'amiante, pour l'année 1945, a été signée avec effet rétroactif au 1er janvier.

Plusieurs améliorations ont été obtenues et des rajustements consentis.

Croire qu'un faible ennemi ne peut nuire, c'est douter qu'une étincelle puisse allumer un incendie.

La flatterie est comme l'ombre; elle ne vous rend ni plus grand ni plus petit.

L'indulgence est faite quelquefois de bonté mais souvent aussi de mépris.

## Une brochure qu'il faut lire

Nous sommes heureux d'informer nos lecteurs que nous disposons d'une nouvelle quantité de 2,500 exemplaires du tract No 1 de la C.T.C.C., tract intitulé: "La Confédération des travailleurs catholiques du Canada, Inc., ses oeuvres et ses aspirations".

Cette brochure est l'oeuvre de M. Alfred Charpentier, et elle fut publiée à l'occasion du vingtième anniversaire de fondation de notre groupement. Elle n'en demeure pas moins d'actualité et nous croyons que tous les syndiqués, sans exception, tireront grand profit de sa lecture.

Ce tract No 1, "La C.T.C.C., ses oeuvres et ses aspirations", se vend au prix de cinq cents l'unité à notre service de librairie, 3447 rue St-Hubert.

## Les fonctionnaires...

Suite de la page 1

Plusieurs ouvriers reçoivent même moins qu'ils ne recevaient l'an dernier. (Ex. les vidangeurs).

### Ce qui se passe ailleurs

Tout le monde sait que les salaires, dans toutes les branches de l'industrie, sont plus élevés de 19 à 15% à Montréal qu'à Québec. Or, comment se fait-il que les employés manuels de la cité de Québec ont des salaires égaux et dans plusieurs cas supérieurs à ceux des employés manuels de la cité de Montréal? Comment se fait-il que les journaliers à Québec gagnent .55 l'heure alors qu'ils ne gagnent, à Montréal, que .52 1/2 l'heure?

La réponse est simple. Les employés manuels de Québec sont représentés par le Syndicat qui s'occupe de leurs intérêts, tandis que les employés manuels de Montréal étaient représentés par la Fraternité qui n'avait qu'un but: faire de la petite politique.

## Que faut-il en conclure?

Une conclusion s'impose: les employés manuels de la cité ont été lâchement vendus par la Fraternité. Heureusement, ils s'en aperçoivent et ils lui donneront la leçon qu'elle mérite. Les employés manuels ne sont pas des poires et les organisateurs de la Fraternité vont l'apprendre.

### Ce que les employés manuels désirent

Les employés manuels de la cité de Montréal ne désirent qu'une chose: avoir une union ouvrière qui s'occupe réellement de leurs intérêts professionnels. Ils savent que seul le Syndicat remplit cette condition. C'est pourquoi ils y adhèrent en grand nombre et qu'ils quittent les rangs de la Fraternité.

Marchant la main dans la main avec le Syndicat des fonctionnaires, le Syndicat des employés manuels sera en mesure d'obtenir de grandes améliorations pour ses membres, tant dans les conditions de travail que dans les salaires.

E.-A. LA CAIRE

# MINISTERE DU TRAVAIL DE LA PROVINCE DE QUEBEC

### Salaires et Conditions de Travail

- Loi de la convention collective
- Loi du salaire minimum
- Cédules des justes salaires pour les travaux du gouvernement
- Service de conciliation et d'arbitrage
- Loi du repos hebdomadaire.

Honorable Antonio BARRETTE,  
Ministre

### Sécurité

- Loi des établissements industriels et commerciaux
- Loi des édifices publics
- Loi des paratonnerres
- Loi des mécaniciens de machines fixes
- Loi des appareils sous pression
- Loi des mécaniciens en tuyauterie.

J. O'Connell MAHER,  
sous-ministre adjoint

### Prévoyance sociale

- Loi des accidents du travail
- Service de placement provincial
- Loi des pensions aux aveugles de Québec
- Loi de l'assistance aux nécessiteuses.

Gérard TREMBLAY,  
Sous-ministre

## Compagnie Acton Shoe Ltée

Alfred LAMBERT Inc., distributeur

CHAUSSURES DE TOUS GENRES

26, rue Notre-Dame ouest,

Montréal

## DANIEL JOHNSON

AVOCAT ET PROCUREUR

ROBINSON & JOHNSON

Edifice Aldred — chambre 2202

507 Place d'Armes, Montréal

Tél. PL. 9571



## GANTERIE

Gilets de cuir — Tricots  
Vêtements de travail Chemises  
Costumes pour le sport,  
etc., etc.

## Acme Glove Works Limited

MONTREAL

Fabrique à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

# Travail soigné

Dans les produits fabriqués par la Dominion Textile pour fins de guerre et ceux faits pour la paix on trouve le même travail soigné, depuis si longtemps en demande par les judicieux acheteurs canadiens.

Que ce soit tissus résistants pour avions de combats de notre aviation, ou draps et taies d'oreillers blancs et doux pour usage domestique, la qualité, née de nombreuses années d'expérience dans la fabrication et garantie par le travail habile de nos employés de filatures, est là.

## Dominion Textile Company Limited

Fabricants de

DRAPS ET TAIES D'OREILLERS  
"COLONIAL"

MAGOG FASTEST FABRICS

# Impôts trop lourds et mal répartis

Ils sont une des causes de l'absentéisme dans les usines de guerre — Ce que l'on aurait dû faire — Les indemnités de vie chère

(par Gérard PICARD)

Le Canada a fait un effort de guerre admirable. Il est allé si loin qu'on s'est demandé, même dans les milieux ministériels fédéraux, s'il n'avait pas entrepris trop grand en regard de sa population et de ses ressources. Rien n'empêche que la production de guerre aurait atteint un niveau encore plus élevé, si le fisc avait été moins gourmand.

L'absentéisme dans les usines de guerre a été dénoncé à maintes reprises comme la cause principale du ralenti de la production. De façon générale, pourtant, ce n'était pas une cause, mais un effet. Qui, un effet des impôts trop lourds et mal répartis.

Qu'on imagine un moment la situation suivante, quant à l'impôt sur le revenu :

1.—Exemption de mille (\$1000) dollars, au lieu de \$660 pour les hommes et femmes célibataires;

2.—Exemption de quinze cents (\$1,500) dollars, au lieu de douze cents (\$1,200) dollars pour les gens mariés;

3.—Exemption d'impôts pour le temps supplémentaire et les indemnités de vie chère.

Sur cette base, nombre de travailleurs et travailleuses auraient d'abord rempli leur semaine normale de travail, puis, sur demande de faire du temps supplémentaire, auraient accepté de poursuivre leur travail au lieu de faire essayer un refus sec à l'employeur en en ajoutant la réflexion suivante: "Je ne travaille pas pour le gouvernement; il m'en prend assez comme ça."

Avec les impôts actuels, il n'est pas rare qu'un ouvrier ou une ouvrière ne fasse qu'une quarantaine d'heures de travail par semaine, au lieu de quarante-huit heures. Si on avait exempté d'impôt le temps supplémentaire, l'ouvrier ou l'ouvrière seraient d'abord restés au travail durant la semaine normale, soit quarante-huit heures, puis auraient accepté de faire du temps supplémentaire à l'occasion. Ainsi, le fisc aurait pris sa part sur quarante-huit heures, au lieu de quarante heures, et l'ouvrier ou l'ouvrière auraient pu rétablir quelque peu l'équilibre de leurs revenus par les argentés gagnés en temps supplémentaire. Le fisc aurait, de cette manière, recueilli des impôts plus élevés, la production de guerre aurait été augmentée, et la classe laborieuse aurait fait des sacrifices conformes à sa situation financière.

En outre, on aurait dû exempter d'impôt les indemnités de vie chère. Ces indemnités, versées à cause de la hausse du coût de la vie, sont retournées en partie au gouvernement, sous forme d'impôts. C'était déjà assez que l'on ne permette pas d'inclure dans la hausse du coût de la vie, la taxe de vente, l'impôt sur le revenu, la taxe spéciale de vingt-cinq pour cent sur la bijouterie, la taxe spéciale de douze et demi pour cent sur les matériaux de construction, etc., etc. La valeur réelle du salaire a été ainsi substantiellement réduite.

De même, (et il est encore temps d'y voir), l'on ne devrait pas prélever d'impôts sur les revenus de mille dollars ou moins, pour les célibataires, et de quinze cents dollars ou moins, pour les gens mariés. A ces niveaux de revenus, les gens ont besoin de tout leur argent. Ceux qui vivent sur le plancher des vaches n'exigeront pas de démonstration à l'appui de cet énoncé.

On aurait pu être moins généreux pour les dépréciations spéciales de guerre, accordées par millions de dollars, aux puissantes entreprises, et on aurait facilement obtenu des montants plus élevés que ceux représentés par les exemptions suggérées ci-dessus, sans que le monde s'en porte plus mal.

## Convention collective signée à Granby

Le conseil régional du travail en temps de guerre a approuvé une convention collective signée entre le Syndicat catholique et national du textile de Granby Inc. (section Granby Elastic Web) et la firme The Granby Elastic Web of Canada Limited.

Parmi les modifications que cette convention apporte aux conventions de travail, mentionnons les suivantes: Paiement du temps et demi après 48 heures par semaine, au lieu de 54 heures par semaine, par conséquent, semaine régulière de 48 heures au lieu de 54; salaire double pour tout travail accompli les dimanches et jours de fêtes; taux minimum de 30 cents de l'heure pour les apprentis féminins à leur arrivée, puis augmentation à 35 cents au bout de six mois (les anciens taux étaient 30 et 32 cents ½); pour les apprentis masculins, la période d'apprentissage est fixée à six mois et le salaire sera inférieur de 10 p. c. au taux cédulé dans la présente convention.

## Comités de production

Le président du Conseil de coopération pour la production industrielle, M. H. Carl Goldenberg, annonce qu'il y a présentement 315 comités mixtes de production fonctionnant dans les usines canadiennes et représentant un total de 287,000 travailleurs.

Encourageons de préférence ceux qui affichent cette carte.



parce qu'ils font leur part.

## Requête de la Fédération du cuir et de la chaussure au ministère du Travail

Voici le texte d'une requête adressée au ministre provincial du travail pour l'habilitation à être partie contractante à la convention collective de travail rendue obligatoire par le décret 256. Avis de la Gazette Officielle en date du 16 décembre 1944:

Re-demande de l'Association des Travailleurs en chaussures, Inc. (A.T.C.) pour devenir partie contractante de la Convention collective provinciale de la chaussure.

La Fédération nationale du cuir et de la chaussure du Canada Inc., conformément à l'avis précité en marge vous demande de considérer comme non recevable ladite requête pour les raisons suivantes:

1. La plupart de nos syndicats membres de notre Fédération, nous pourrions dire presque tous, sont certifiés suivant la Loi de Relations ouvrières;

2. L'Association requérante est ce qu'on appelle communément sur le plan syndical une association de boutique puis-

qu'elle n'étend sa juridiction que dans trois boutiques sur les 145 manufactures en opération dans la province, et encore cette association est loin d'avoir comme membres tous les employés des dites boutiques.

Il en résulte que la contribution que cette association peut apporter au maintien et à l'amélioration de la Convention collective sera non seulement inefficace mais nuisible puisque sa présence comme partie contractante fera surgir des rivalités épuisantes et les jalousies les plus actives entre elle, et notre Fédération et la Boot and Shoe Workers Union.

3. Notre Fédération et ses membres ont toute raison de croire que cette Association requérante est patronnée par des employeurs et que conséquemment, elle ne possède pas l'indépendance nécessaire pour être utile à la classe ouvrière qu'elle prétend représenter.

Pour justifier notre opposi-

tion à la requête, nous osons vous faire remarquer que notre Fédération comprend comme membres au moins 50% de tous les ouvriers masculins et féminins, 75% de tous les ouvriers réguliers organisés dans à peu près 66% de toutes les manufactures opérantes dans la province de Québec.

Agréé, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

La Fédération nationale du cuir et de la chaussure du Canada, Inc, 19 rue Caron, Qué., par A. APRIL, secrétaire,

La calomnie est comme le charbon; si elle ne vous brûle pas, elle vous salit.

La question qui doit vous intéresser le plus n'est pas ce que votre voisin fait, mais ce que vous faites vous-même.

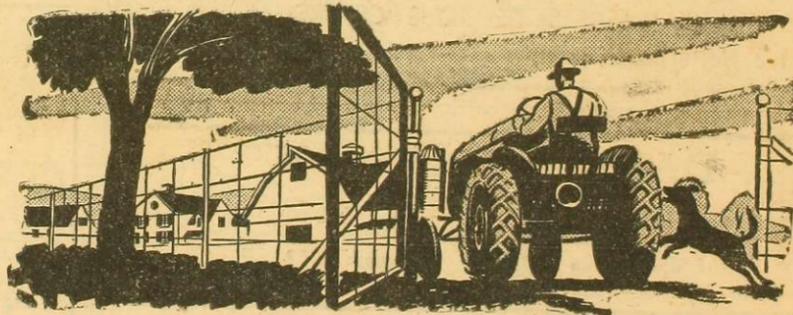
La vie que nous trouvons trop courte se compose de beaucoup de journées que nous trouvons trop longues.

Ne pas honorer la vieillesse, c'est démolir, le matin, la maison où l'on doit coucher le soir,

# DE NOUVEAUX PRÊTS AGRICOLES

## CRÉENT DES EMPLOIS DANS LES VILLES

Tous les Canadiens songent aujourd'hui à la période d'après-guerre et aux chances d'emploi qu'elle leur offrira ainsi qu'aux hommes qui sont actuellement outre-mer. On a pris, à cet égard, diverses mesures, notamment la loi sur les prêts pour l'amélioration des fermes; Vous en profiterez, même si vous habitez la ville;



Comment? Parce que cette nouvelle loi établit un rouage qui permettra aux cultivateurs d'obtenir des prêts bancaires d'un caractère spécial pour moderniser leurs fermes au moyen de plusieurs machines et appareils fabriqués dans les villes;

Ce n'est pas tout. Lorsque les cultivateurs se procurent du nouvel outillage et améliorent leurs fermes, ils accroissent leur production de denrées alimentaires, et cette augmentation multiplie les emplois et relève les salaires des travailleurs engagés dans l'industrie et les transports;

Il en résulte aussi une augmentation des produits exportables... Comme vous le voyez, ce regain d'activité s'étend bientôt à d'autres domaines et profite à tout le monde. C'est ainsi que vous bénéficierez des nouveaux prêts que les banques sont autorisées à faire aux cultivateurs.

Cette annonce est commanditée par votre Banque